

N° 43.

BRIGADIER DE LA GARDE
REPUBLICAINE

DE PARIS (SEINE).

Agent de la paix urbaine,

Sous le régime des engagements volontaires permanents,

D'APRÈS LES

RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS SUR LES LIEUX EN 1881

PAR

M. JOSEPH PAVIEZ .

- Direction du projet : Centre de recherches historiques (UMR 8558).
- Direction scientifique : Anne Lhuissier, directrice de recherche à l'INRAE, et Stéphane Baciocchi, ingénieur de recherche à l'EHESS.
- Direction technique : Jean-Damien Généro, ingénieur d'études au CNRS.
- Acquisition des textes (OCR) et encodage initial des fichiers XML : Alix Chagué (Inria).
- Encodage scientifique des fichiers XML : Jean-Damien Généro (CNRS).
- Financement : programme ANR Time Us (ANR-16-CE26-0018).
- Partenaires : Centre Maurice Halbwachs (UMR 8097) et ALMAAnaCH (Inria).
- Site web : ouvriersdeuxmondes.huma-num.fr
- Instances Git : GitLab Huma-Num.
- Dépôt des données : [10.34847/nkl.d3b3een3](https://doi.org/10.34847/nkl.d3b3een3)

L'utilisation, le partage et l'adaptation du contenu sont autorisés selon les termes de la Licence Ouverte V 2.0 (équivalente à une licence CC-BY 4.0).

Table des matières

1	Observations préliminaires définissant la condition des divers membres de la famille.	3
I.	Définition du lieu, de l'organisation industrielle et de la famille	3
§ 1	État du sol, de l'industrie et de la population.	3
§ 2	État civil de la famille.	4
§ 3	Religion et habitudes morales.	4
§ 4	Hygiène et service de santé.	5
§ 5	Rang de la famille.	5
II.	Moyens d'existence de la famille	6
§ 6	Propriétés.	6
§ 7	Subventions.	7
§ 8	Travaux et industries.	8
III.	Mode d'existence de la famille	9
§ 9	Aliments et repas.	9
§ 10	Habitation, mobilier et vêtements.	10
§ 11	Récréations.	14
IV.	Histoire de la famille	14
§ 12	Phases principales de l'existence.	14
§ 13	Mœurs et institutions assurant le bien-être physique et moral de la famille.	16
§ 14	Budget des recettes de l'année.	16
§ 15	Budget des dépenses de l'année.	21
§ 16	§ 16. — COMPTES ANNEXES AU BUDGET	25
2	Eléments divers de la constitution sociale.	34
§ 17	SUR LES CAUSES QUI NUISENT AU BON EMPLOI DE L'ÉPARGNE DANS LES POPULATIONS URBAINES.	34
§ 18	ÉLÉMENTS DE SUCCÈS ACQUIS AUX ARMÉES DONT LES OFFICERS SONT LIÉS AUX SOLDATS PAR L'ESPRIT DE PATERNITÉ.	35
§ 19	PRÉCIS DE LA MONOGRAPHIE AYANT POUR OBJET LE GARDE MUNICIPAL DE PARIS, CÉLIBATAIRE.	38
§ 20	DES AVANTAGES MATÉRIELS QUE LE RÉGIME DE COMMUNAUTÉ APPORTE DANS L'ALIMENTATION DE L'ARMÉE.	38
§ 21	DES INCONVÉNIENTS QUE PRÉSENTENT, POUR LA DÉFENSE DES CAPITALES, LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS URBAINES ; ET DES CONSÉQUENCES DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE PARIS.	39

§ 22	DES AVANTAGES DU PRINCIPE DE LA STABILITÉ DANS LA GENDARMERIE PROVINCIALE, ET DU CONCOURS EFFICACE QUE SON MODE DE RECRUTEMENT APPORTE AU MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE.	41
------	---	----

1 Observations préliminaires définissant la condition des divers membres de la famille.

I. Définition du lieu, de l'organisation industrielle et de la famille

§ 1 État du sol, de l'industrie et de la population.

[261] Le chef de famille, brigadier de la Garde républicaine (garde municipale de Paris), demeure et prend ses repas à la caserne Napoléon, rue de Rivoli. Sa femme et ses enfants habitent à 2 kilomètres de là, rue Saint-Jacques, près de l'hôpital du Val-de-Grâce. Ils ont dû se résoudre aux inconvénients de cet éloignement, en raison de la modicité du loyer et de la salubrité des jardins du Luxembourg, qui sont dans le voisinage ; en outre, la femme est née dans les environs du Val-de-Grâce et sa clientèle se trouve dans les rues adjacentes.

On ne trouve pas d'industries spéciales dans ce quartier, dont la population est de 25,000 individus environ. L'hôpital militaire y occupe un vaste emplacement on voit aussi de grands chantiers de charbon dans les rues d'Ulm et des Feuillantines. Les étudiants y mènent une existence plus sérieuse que dans les [262] autres parties de l'arrondissement : ce sont surtout des élèves en médecine.

La maison occupée par la famille représente assez bien la population ouvrière de ce quartier. La boulangère du rez-dechaussée est veuve et sa fille, âgée de 20 ans, a une très bonne conduite. Au premier étage logent un tourneur en cuivre, dont la femme est la concierge de la maison, et un cordonnier ; leurs enfants sont bien élevés. Au deuxième étage vivent un peintre en bâtiments, un gardien de la paix et une couturière ; les deux premiers sont mariés et vivent en bon accord ; la couturière est célibataire et ses liaisons clandestines sont assez discrètes pour ne pas éveiller la susceptibilité des ménages voisins. Un ouvrier gazier et un typographe habitent avec leurs familles le troisième étage. Tout ce monde a de bons rapports, sans relations intimes et sans bruit.

Le brigadier vient au domicile de famille en dehors de ses heures de service ; il obtient quelquefois la permission de la nuit. Sa femme vaque aux soins du ménage et fait quelques travaux de couture à domicile ; elle a une clientèle suivie pour être également occupée dans toutes les saisons.

§ 2 État civil de la famille.

La famille comprend les époux et deux enfants :

Eugène-Jacques Michel D***chef de famille, marié depuis le 27 avril 1874, né à Olet (Pyrénées Orientales)..... 43 ans

Eugénie G***, sa femme, née à Paris, le 20 octobre 1851..... 29 —

Germaine D***, leur fille, née à Paris, le 1er février 1876..... 5 —

Armand D***, leur fils, né à Paris, le 5 décembre 1877..... 3 — 1/2

Le chef de famille a encore des frères et sœurs. Sa femme a ses père et mère à Paris, ainsi qu'un frère et une sœur. Ils se visitent souvent et vivent en parfaite harmonie.

§ 3 Religion et habitudes morales.

Les époux sont nés tous deux de parents catholiques. Le mari, par tradition de famille, a un profond respect pour tout ce qui se rattache au culte ; mais, sans afficher l'indifférence, il ne suit pas les exercices de sa religion ; il assistait cependant régulièrement aux offices qui, pendant un certain temps, étaient célébrés par un aumônier militaire dans une chapelle improvisée de sa caserne. Il a enseigné la prière à son petit garçon, et c'est la petite sœur[263]de ce dernier qui la lui fait réciter. De ses trois frères, l'un est capitaine de cavalerie, un autre chef de bureau à la compagnie du chemin de fer d'Orléans, et le troisième, prêtre à Prades. Ses quatre sœurs sont religieuses dans la communauté dite des Dames du Saint-Sacrement, dont la maison mère, à Perpignan, a l'aînée pour directrice ; les trois autres sont dans les succursales de Prades, de Céret et de Rivesaltes.

La femme est née à Paris. Son père, Bourguignon fortement attaché aux vieux usages de son pays, vint à Paris en 1811 et y épousa la fille d'un Auvergnat. Il acquit bientôt l'estime de tout son quartier où, depuis quarante ans, il est directeur de la Société de Saint-incent-de-Paul. Il eut trois enfants : un garçon, aujourd'hui serrurier et marié ; une fille, mariée à un tourneur en cuivre, enfin la fille mariée au brigadier D. Tous vivent en bonne intelligence et ont conservé, à défaut de pratiques régulières, un grand respect pour les croyances religieuses.

L'épouse du brigadier D dirige l'intérieur de son ménage et en règle les dépenses d'un commun accord avec son mari. Elle vit très sobrement et élève ses enfants avec le plus grand soin. Le petit garçon allait à l'asile ; ses parents y ont renoncé, à cause de sa santé. Le père lui apprend ses lettres et l'enverra à six ans chez les Frères. La petite fille est élevée gratuitement chez les Dames de charité, par la même Seur qui a élevé sa mère. Ces religieuses occupaient autrefois une maison de la Ville ; un arrêt du conseil municipal leur ayant enlevé la jouissance de cet immeuble pour le donner à une institution laïque, elles se sont retirées dans une maison achetée par le curé de la paroisse. Leurs anciennes élèves les y ont suivies ; elles ont conservé une grande affection pour les Seurs, et, après être sorties de leurs mains, elles continuent à se réunir chez elles le dimanche et y forment un patronage de jeunes filles. Elles assistent aux offices sous leur direction et aiment, comme dans leurs premières années, être conduites par elles au Luxembourg pour s'y promener et y jouer.

Les ordres religieux, à case du bien qu'ils faisaient dans ce quartier, y étaient très populaires et ont laissé de sincères regrets. Ils trouvaient, du reste, dans cette partie de la capitale, des habitudes différentes de celles des autres quartiers et des mœurs presque provinciales ; certaines rues, en effet, y ont la même apparence et la même tranquillité que dans nos petites villes, et forment pour ainsi dire des oasis, où se réfugient les âmes paisibles qu'effarouchent le tourbillon fiévreux et la vie bruyante du centre de la ville.

§ 4 Hygiène et service de santé.

[264] Le chef de famille est d'une belle taille (1 80), robuste et bien portant. Sa vigoureuse constitution a résisté aux dures épreuves de sa carrière militaire, et il est appelé à vivre encore de longues années.

La femme est de taille moyenne (1 60), délicate et nerveuse. Elle jouit d'une bonne santé et son humeur est gaie ; bien que travaillant tout le jour, elle n'est pas surmenée par des occupations pénibles ; mais son tempérament subit l'influence d'une vie constamment passée dans un intérieur médiocre, et privée des effets fortifiants du grand air de la campagne.

Elle n'a jamais eu que deux enfants. Ses couches ont été faciles ; elle a été chaque fois opérée par une sage-femme moyennant une somme de 25 francs ; elle a nourri elle-même ses enfants au sein. Ceux-ci se portent assez bien, mais n'ont pas la vigueur de constitution des enfants élevés hors Paris. Leur mère les entretient dans le plus grand état de propreté ; elle prépare elle-même leurs bains, ceux des époux sont pris hors du logis.

La famille reçoit gratuitement les soins médicaux de la Légion de la (arde républicaine ; tous les membres peuvent se rendre indistinctement, à la caserne, aux heures prescrites pour la visite du médecin militaire ; celui-ci doit se rendre à domicile pour soigner le malade qui serait hors d'état d'être transporté. Il y a aussi, dans le quartier du Val-de-Grâce, une consultation civile gratuite.

La pharmacie de la Légion fournit gratuitement, sur une ordonnance du médecin militaire, les médicaments prescrits pour les familles, sauf les sirops.

§ 5 Rang de la famille.

Le brigadier D***, en raison de ses longs services, de son honorabilité et de ses nombreuses campagnes, a conquis l'estime de ses chefs et de toutes les autorités auprès desquelles il est appelé par ses devoirs professionnels. On apprécie, chez ces serviteurs modestes et utiles, le désintéressement, la valeur et le dévouement avec lesquels, pendant une longue carrière, ils protègent la société contre les ennemis du dehors et du dedans. Dans une ville turbulente comme Paris, la présence de deux gardes municipaux suffit souvent pour maintenir en respect toute une foule hostile : c'est ce qui se présente surtout dans les bals des quartiers excentriques, où se réunit la lie de tous les pays il [265] arrive fréquemment, dans ces lieux mal famés, que deux gardes, ayant à opérer une arrestation, sont assaillis par une bande avinée ; ces militaires, n'ayant pour se défendre qu'un mauvais sabre, reçoivent par-

fois maintes blessures ; mais ils tiennent bon et finalement force reste à la loi. Le prestige qui s'attache encore à leurs fonctions et à leur uniforme est donc bien justifié.

Le moment critique de leur carrière est celui de la retraite, surtout s'ils n'ont pu se créer à la campagne un foyer domestique. Ils trouvent bien des emplois ou leur pain quotidien est à peu près assuré, mais ils restent alors dans un état de dépendance et d'incertitude de l'avenir qui n'est pas une récompense suffisante après une vie si honorablement remplie. Tel n'est pas le cas pour le brigadier D**. Ses ancêtres avaient acquis un patrimoine que nos lois de succession ont brisé, il est vrai, mais dont les débris ont pu subsister, grâce au bon esprit qui animait les membres de cette famille. D* a pu ainsi se constituer un petit domaine où il se retirera avec sa femme et ses enfants et ou, grâce aux vertus et à l'énergie de cette famille, il pourra bientôt acquérir une situation respectable. Il sera, en effet, immédiatement en état de s'élever à la condition de propriétaire et d'exercer une salubre influence dans sa contrée. La direction à donner à ses enfants est toute indiquée : à l'exemple de plusieurs familles de cette région de la France, ils devront s'efforcer de conserver intact ce foyer domestique où les traditions de famille les plus honorables remontent au milieu du dernier siècle et se perpétueront aussi longtemps que durera l'union des enfants. C'est ainsi que, dans l'attente de lois qui sauvegarderaient l'autorité paternelle, peuvent se préparer des familles-souches, d'où sortiraient de nouveau ces pépinières d'agriculteurs, de marins, de soldats et de colons qui furent autrefois la gloire et la force de la patrie.

II. Moyens d'existence de la famille

§ 6 Propriétés.

(Mobilier et vêtements non compris).

IMMEUBLES..... 1,800 fr. 00

Le grand-père maternel de D** était pharmacien à Olet et avait acquis une superbe propriété. Il eut neuf enfants. Suivant[266]la coutume du pays, il laissa le quart à l'aîné et partagea le reste entre les autres. La mère de D* fut la moins bien partagée, elle eut encore cependant une garigue (lieu planté d'arbres), une vigne de 3 hectares, une maison à 2 étages et grenier avec jardin, plus un bien situé à 'orrens, consistant en 31 hectares de champs, luzernes, châtaigniers et carrières d'ardoises non exploitées. Quand elle mourut, ses enfants s'arrangèrent à l'amiable pour ne pas partager ce bien, qui fut laissé à l'aîné de la famille, actuellement chef de bureau à la compagnie du chemin de fer d'Orléans : ce dernier paya une soulte à chacun de ses frères. D eut 1,000 francs pour sa part ; il employa 2,200 francs pour les frais de son premier établissement à l'époque de son mariage, et il consacra les 1,800 francs restants à l'achat d'une petite maison appartenant à un de ses oncles, directeur des postes à Orange. Cette maison consiste en un rez-de-chaussée avec cuisine, salle à manger, 2 pièces au premier étage, grenier, cave, source d'eau vive, petite écurie et jardin d'un hectare. Située à 1 kilomètre des bains de (raous, elle est gérée par une de ses tantes qui en emploie le revenu, 200francs environ, à l'amélioration de la propriété.

ARGENT..... 796 fr. 00

Somme représentée par 2 obligations de la ville de Paris, emprunt 3 p. 100. 1871.

MATÉRIEL SPÉCIAL des travaux et industries..... 261 fr. 20

1° Machine à coudre (Howe) perfectionnée. — Elle sert aux travaux de la femme, pour la confection des vêtements de la famille et des ouvrages que lui commande sa clientèle. 250 francs.

2° Matériel pour le repassage du linge. — 3 fers à repasser, 2 fr. 50; — 1 fer à tuyauter. 2 cent. : — 1 couverture. 1 fr. : — 1 poignée pour le fer. 10 cent. ; — 1 porte-fers, 25 cent. — Total. 4 fP. 10.

3° Matériel d'ajustage pour le mari, dont l'emploi ne constitue aucun travail. — Une boîte à outils en bois. divisée en 4 compartiments, 1 cent. : — vis, clous. pattes. etc. 1 fr. 50; — 2 vrilles. 40 cent. : — 1 paire de tenailles. 1 fr. 25 : — 1 marteau, 1 fr. 20 : — 3 ciseaux à froid. 2 fr. 25. — Total, 7r. 10.

VALEUR TOTALE des propriétés..... 2,857 fr. 20

§ 7 Subventions.

Les subventions dont bénéficie la famille ont une assez grande importance; elles constituent une recette annuelle de 212 fr. 10 en nature et 122 fr. en argent.

[267] L'Etat dispose d'une très faible proportion de logements pour les ménages, tout au plus 1 pour 80 militaires : la ville de Paris accorde une subvention annuelle aux Gardes municipaux mariés et l'at leur denne un secours motivé par la cherté des vivres dans 'aris ; tous indistinctement r oivent une indemnité pour leur service de nuit, dans les établissements publics.

Les travaux de la femme ne lui permettent pas de blanchir ellemême son linge ; l'obligation de confier ce soin à une blanchisseuse de profession est très onéreuse au point de vue pécuniaire et à cause de la prompte usure du linge ainsi nettoyé. La femme trouve donc un atile auxiliaire dans sa mère qui prend à sa charge le blanchissage d'une quantité notable du linge de la famille ; elle r oit encore, en cadeau de ses parents, divers vêtements ou des étoffes qu'elle confectionne.

Les enfants entrent aussi pour une part dans les subventions de la famille. Le garçon est inscrit comme enfant de troupe sur les contrôles d'un des régiments de la garnison : il reçoit, à ce titre, une rétribution en argent (§ 13) et reste auprès de ses parents : à l'âge de dix ans, il devra vivre en communauté avec les enfans de troupe du régiment où il sera inscrit. L'éducation donnée par les Sœurs de charité à la fille est gratuite, mais le vêtement et la nourriture sont à la charge des parents ; l'année scolaire dure dix mois de l'année ; l'enfant va à l'école tous les jours, jeudi et dimanche exceptés, de 9 heures à 4 heures en hiver et de 8 heures à 4 heures en été ; elle revient de 11 heures et demie à 1 heure pour déjeuner. Les Seurs ne reçoivent aucun cadeau des parents ; elles en font, au contraire, à leurs élèves ; elles ont donné une capeline pour l'hiver à la petite fille. L'entretien de cette école coûte 30,000 francs par an au curé, qui dispose d'abondantes ressources ; il perçoit en

quêtes, 26,000 francs environ et paie le reste.

Le service médical de la famille est exercé gratuitement par les médecins de la Légion ou sert le mari ; les visites du dehors lui coûteraient 3 francs chacune : les médicaments sont donnés gratuitement avec libéralité par la pharmacie ; la seule obligation pour ceux qui les reçoivent est de restituer les récipients qui les contiennent.

§ 8 Travaux et industries.

TRAVAUX DU MARI. — En dehors de son service professionnel, le chef de famille ne se livre à aucun travail manuel pour lequel il ne trouverait pas d'ailleurs de loisirs suffisants. Ces travaux[268]lui seraient au reste interdits par la dignité de son uniforme ; il ne pourrait les effectuer qu'à son domicile et assez discrètement pour n'éveiller sur ce point aucune susceptibilité. Chargé de contribuer au maintien de la tranquillité publique, il monte la garde dans divers établissements de la ville, assiste les magistrats dans leurs instructions et le transfèrement des prisonniers, et prête son concours, quand il en est requis, aux autres agents de la paix urbaine. Il veille également au maintien de l'ordre dans les théâtres et les bals publics. Il assiste, dans la belle saison, aux manœuvres de son arme, qui est l'infanterie, et dont le service est moins pénible que celui de l'arme à cheval.

Dans son intérieur, il aide sa femme pour quelques travaux domestiques.

TRAVAUX DE LA FEMME. — La vie de la ménagère est très occupée, et elle suffit à tout, grâce à sa bonne santé, son activité et son intelligence. Levée dès six heures du matin, elle vaque d'abord aux soins de son ménage. Vers six heures et demie en été et sept heures et demie en hiver, elle lève ses enfants, les habille, les nourrit et conduit la petite fille à l'école. La matinée est employée à l'entretien de la maison, des enfants, des vêtements et à la préparation des aliments pour le repas de midi. Le travail productif de la femme commence à une heure ; avec l'aide de sa machine, elle confectionne les vêtements de la famille et ceux que lui commande sa clientèle. A quatre heures du soir, elle va chercher sa fille et prépare le souper ; puis elle couche ses enfants et se remet au travail jusqu' onze heures du soir ou minuit ; elle passe même la nuit, quand le travail presse beaucoup ; le produit de ce travail varie suivant les saisons de l'année. Une journée par semaine est consacrée au raccommodage des vêtements ; elle ne travaille ni les dimanches ni les jours fériés.

INDUSTRIES ENTREPRISES PAR LA FAMILLE. — La femme repasse elle-même le linge qui est blanchi au-dehors (§ 13), au moyen d'un matériel peu coûteux. Elle confectionne elle-même la plus grande partie de ses vêtements et de ceux des enfants ; presque tous ceux du mari sont achetés confectionnés. Le bénéfice résultant de la confection de ses vêtements et de ceux des enfants est sensiblement moindre que celui qu'elle obtiendrait en consacrant le temps qu'elle y emploie à confectionner des vêtements pour une clientèle ; mais elle préfère que ses enfants et elle-même soient habillés par le travail de ses propres mains ; le temps qu'elle consacre à sa clientèle est seulement celui qui lui reste après qu'elle a accompli tous ses devoirs de mère de famille.

III. Mode d'existence de la famille

§ 9 Aliments et repas.

[269] Le brigadier D*** ne peut prendre sa nourriture en commun avec sa famille, il ne pourrait le faire que s'il était logé avec elle dans la caserne. Cette onéreuse condition lui impose une dépense qui serait réduite au moins d'un tiers, s'il pouvait se nourrir dans la communauté domestique. Il se joint à ses collègues, dans une cantine de la caserne, où ils prennent leurs repas d'après un tarif fixé par l'autorité militaire : moyennant 1 fr. 20 par jour et par tête, le cantinier leur fournit deux repas, à dix heures et à cinq heures. Le déjeuner consiste en un plat de viande, un plat de légumes, deux desserts ; le dîner en un pot-au-feu, un rôti, une salade et un dessert. Le pain est à discrétion, le vin est à la charge des consommateurs. La cherté des vivres dans Paris ne pourrait permettre de donner quotidiennement deux repas confortables sans quelques compensations ; aussi le cantinier a-t-il le logement gratuit et le droit de débiter aux militaires de la caserne des boissons ou des aliments, dont le tarif et le contrôle sont soumis à l'examen d'une commission d'officiers.

La mère prépare elle-même sa nourriture et celle de ses enfants. Le matin, vers sept heures et demie ou huit heures, ils prennent du café ou du chocolat au lait avec du pain ; le café seul est sucré. Le repas de midi est le dîner ; il consiste en une soupe à l'oignon, une côtelette de mouton ou un bifteck, auquel on ajoute quelquefois des pommes de terre frites, un peu de fromage ou un fruit. De temps à autre, on a le pot-au-feu : on mange alors la soupe, des légumes, de la viande, quelquefois même une saucisse ou un morceau de boudin, avec un peu de fromage ou un fruit. Après le dîner, la mère prend du café noir sans sucre. Les jours maigres, on mange du macaroni avec du fromage ; quand il y a du poisson, on achète du hareng, du maquereau ou un autre poisson bon marché, quelquefois des œufs ; on y ajoute quelques noix ou noisettes. La famille mange assez souvent de la salade. Les enfants consomment les mêmes aliments que la mère. Vers quatre heures et demie, ils font un goûter avec une tartine de beurre ou de confiture.

Le souper est à six heures un quart. Quand il y a le pot-au-feu, on a le bœuf bouilli accommodé avec des oignons et un peu [270] de dessert, fromage ou autre ; dans les autres cas, on apprête du foie gras ou du ragoût de mouton avec des pommes de terre. Les jours maigres, le souper consiste en lentilles, haricots ou riz, avec un peu de fromage de Brie ou autre dessert. Vers huit heures du soir, la mère prend un peu de café sans sucre.

Le vin n'entre qu'en petite quantité dans la consommation de la famille ; elle boit quelquefois du cidre, acheté chez l'épicier. On offre de temps à autre un verre de vin ou de liqueur à un ami ou un parent en visite, ainsi qu'au commissionnaire qui apporte le charbon et qui ne veut pas accepter de rétribution pécuniaire parce qu'il est l'ami du père de la dame D*.

Le mari mangé rarement à la maison en dehors de son service ; il ne le fait régulièrement que pour assister aux repas de famille qu'il donne à des époques fixes de l'année.

§ 10 Habitation, mobilier et vêtements.

Le quatrième étage de la maison est entièrement occupé par la famille : une porte, située au has de l'escalier à hauteur du troisième étage, en fait un logement indépendant et composé d'une grande chambre ou couchent les parents, d'une petite pièce en soupente pour les enfants, d'une entrée et d'un corridor aboutissant à l'escalier. L'air des jardins environnants et la lumière haiggnent et assainissent ce logement. La ménagère fait la cuisine dans le corridor sur n petit fourneau.

La surface totale habitée est de 33 m. q. 97, savoir :

Chambre à coucher.	16 ^m q. 32	} 33 ^m q. 97.
Cabinet attenant	4 ^m q. 65	
Entrée.	5 ^m q. 00	
Corridor	8 ^m q. 00	

Une grande propreté règne dans ce petit appartement ; mais la maison est mal tenue parce que le concierge, qui es pe soigneux, n'est pas rétribué. Par les temps brumeux, les escaliers sont humides ; uune mauvaise edeur règne dans la maison. Comme la porte reste ouverte la nuit, les passants déposent des immondices dans la rigole ; le concierge y jette bien quelques seaux d'eau le matin après avoir balayé les escaliers, mais la mauvaise odeur persiste. Le propriétaire ne fait aucune réparation, parce que la maison doit être expropriée par le prolongement de la rue de l'Abbé-de-l'Epée : cependant il donne aux locataires du papier quand ils en demandent, à a charge pour ceux-ci de le coller[271]eux-mêmes ; sa libéralité cotraste avec la soif du gain chez les autres propriétaires, car il n'a pas auggmenté les loyers dans sa maison et a promis d'y faire venir l'eau et le ga il paye 250 francs d'impots par an et dépense environ 5 francs pour les réparations. L'eau se prend au dehors, à la fontaine des Sourdset-Muets.

Le mobilier est simple, mais confortable :

MEUBLES. : simples, mais tenus proprement..... 703 fr. 60

1° Lits. — 1 lit en chêne plaqué en noyer. 1 sommier, 1 matelas en laine. 1 matelas en varech. 100 fr. — 2 oreillers en plume. 16 fr. — 1 traversin en plume, 10 fr. — 3 couvertures en laine grise, 45 fr. — 1 couverture en laine blanche, 20 fr. — 1 lit d'enfant en fer peint en bleu, 2 matelas en varech, 1 petit traversin en varech. 1 flèche à rideau, 8 fr. — 1 oreiller en plume, de fabrication domestique, 6 fr. — 1 couverture de couleur en laine, 4 fr. — 1 vieux châle servant de couverture., 5 fr. — 1 lit Tucker en fer a ressort pour enfant et peint en bleu. acheté d'occasion, 4 fr. — 1 matelas en varech. 2 fr. — 2 couvertures en laine rousse, 6 fr. — 1 oreiller en plume. 6 fr. — Total : 232 francs.

2° Meubles de la chambre, du cabinet et de la pièce d'entrée. — 1 armoire en bois blanc. d'occasion. 6 fr. — 1 commode en noyer avec dessus en marbre, 85 fr. — 1 armoire en acajou, d'occasion, 60 fr. — 1 table de nuit. dite vide-poches. 1E5 fr. — 1 able de toilette.

d'occasion. avec dessus en marbre et glace. 18 1fr. — 1 glace dorée. d'occasion, 32 fr. — 1 table ronde en noyer. 26 fr. — 1 table en bois blanc, 9 fr. — 1 table de cuisine en chêne. d'occasion, 5 fr. — 3 chaises cannelées en noyer. 35 fr. — 3 vieilles chaises en noyer. 6 fr. — 1 pendule en zinc doré 50 fr. — 2 flambeaux façon bronze, 8 fr. — 2 chandeliers en cuivre, 2 fr. — 1 bougeoir en cuivre. 1 f. — 2 lampes à huile, 8 fr. — 2 vases à fleurs, 2 fr. — 1 poêle en fonte. 10 fr. : tuyaux, 2 fr. — 1 fourneau de cuisine, 14 fr. — Total : 394 francs.

3° Livres. — Œuvres complètes de Fenélon. — Poésie et charité de Claudius Hébrard. — Pensées et réflexions du docteur Guillemeau. — Le feu du ciel. — Le Mexique telM qu'il est par E. Domenech. — Servitude et grandeur militaire par Alfred de Vigny. — Vie de saint François Xavier. — Les ducs de Bourgogne. — Les Dernières années de Louis XV. — Les femmes de Versailles. — Mauel du docteur Dchau. — l'histoire de don Quichotte. — Le Symbolisme de la cloche. — Inventaire historique et anecdotique des découvertes et institutions. — Merveilles de l'industrie. — La découverte de l'Amérique. — Géographie de Crozat. — L'intelligence des bêtes. — La maison de la rue d'Enfer. — Les Fleurs de la science. — Histoire de France, d'Anquetil, en 14 volumes. — Atlas de Cortambert. — Aventures de Télémaque. — L'apôtre de l'Aquitaine. — Le fils de Rodrigue. — Choix d'histoires. — Jeanne de Ligueris. — Rose de Tannebourg. — Jeanne d'Arc. — Vie des enfants célèbres. — Fablier de la jeunesse. — Souvenirs du Mexique. — Gabrielle Lemberg. — Voyage au mont Sinai. — Souvenirs de l'ancienne église d'Afrique. — Géographie de Meissas et [272] Michelot. — Grammaire de Noël et Chapsal. — Arithmétique. — Les pensées de Larocheffoucauld. — Histoire de France. — Dieu dans la nature. de Camille Flammarion. — Le Médecin des accidents. — Livres d'enfants. — Total : 60 francs.

4° Gravures encadrées. — La Grèce. — Le temple d'Isis. — Les jardins de Damas. — L'Ouadi alfa (Oasis). — Louqsor. — Le départ de Vert-Vert. — Djerrasch. — Siout. — Une fontaine au Caire. — Le Sinai. — Thiers. — Le comte de Chambord. — Louis XV. — Marie-Antoinette. — Alsace-France-Lorraine. — Tableau de famille. contenant 11 photographies. — (Toutes ces gravures ont été encadrées au prix de 0 fr. 75 chacune.) — Total : 12 francs.

5° Objets relatifs au culte domestique. — 3 tableaux représentant la Sainte-Vierge et le Christ. — Un reliquaire. contenant 30 reliques de Saints. envoyée par une des sœurs du mari. religieuse. — Le pape Pie N. — Un tableau (dit cachet) de première communion. — Le manuel des enfants de Marie. — 1 paroissien romain. — Divers livres de piété. — 1 crucifix en plâtre. — 3 bénitiers. — 1 christ. — Total : 5 fr. 50.

Mobilier du mari à la caserne (appartenant à l'Etat). — 1 lit en fer, un matelas. 1 paille, 1 traversin. couverture, couvre-pieds, 1 paire de draps (changés tous les mois).

LINGE DE MENAGE. — Bien entretenu et raccommodé avec soin..... 114 fr. 50
6 paires de draps, 60 fr. — 4 paires de draps pour enfants, 20 fr. — 2 douzaines de serviettes., 10 fr. — 2 douzaines de torchons. 3 fr. — 1 douzaine de vieux torchons. 0 fr. 50. — 1 douzaine de taies d'oreillers. 4 fr. 50. 1 nappe, 3 fr. — 11 paires de rideaux de fenêtres. 6 fr. — Provision de toile de coton. 10 mètres à 0 fr. 75, 7 fr. 50. — Total : 114 fr. 50.

USTENSILES DE MÉNAGE..... 110 fr. 25

1° Impdogés pour d preparation et la consommation dess adiments. — 1 marmite en fonte, 2 fr. 75. — 1 cocotte en fonte. 0 fr. 75. — 1 cocotte en fonte. 1 fr. 0. — 2 marmites en terre., 1 fr. 20. — 2 petits poèlons en terre. 1 fr. — 2 casseroles en fer battu. 1 fr. :50. — 2 petites casseroles en fer battu, 1 fr. — 1 filre à café., 0 fr. 90. — 1 moulin à café, 2 fr. 50. — 1 poêle à frire, 0 fr. 50. — 1 gril, 0 fr. 50. — 1 boîte à lait. 0 fr. 40. — 2 carafes, 1 fr. 20. — 1 saladier. 0 fr. 60. — 3 douzaines d'assiettes en faïence, 5 fr. 40. — 1 douzaine d'assiettes en porcelaine, 6 fr. — 1 soupière en faïence, 1 fr. 50. — 9 verres à pied. 1 fr. 35. — 12 petits verres à pied, 3 fr. — 1 salière, 0 fr. 15. — 1 poivrière, 0 fr. 15. — 1 cuir à repasser les couteaux. 0 fr. 40. — 1 douzaine de couteaux, 3 fr. 60. — 6 couverts argentés, 48 fr. — 4 couverts en fer battu, 1 fr. 60. — 1 grand couteau de table à découper, 1 fr. 50. — 1 grande fourchette de table. 1 fr. 50. — 1 casse-noix. 1 fr. 45. — 1 couvert en bois pour salade, 0 fr. 40. — 6 petites cuillères à café en ruolz, 10 fr. — 6 petites cueillères à café en fer, 0 fr. 30. — 1 éponge de cuisine, 0 fr. 50. — Total : 103 fr. 10.

2° Employés pour les soins de propreté. — 1 balai en crin, 4 fr. — 1 petit balai en crin, 0 fr. 40. — cuvette, 0 fr. 75. — Total : 5 fr. 15.

[273] 3° Employés pour usages divers. — 1 seau en zinc, 1 fr. — 1 boite à ordures, 0 fr. 50. — 1 boîte à charbon, 0 fr. 50. — Total : 2 francs.

VÊTEMENTS. — Le mari est toujours en tenue militaire ; la femme et les enfants sont convenablement vêtus, avec simplicité et goût, et paraissent appartenir plutôt à une classe de petits rentiers qu'à la classe ouvrière..... 1,387 fr. 21

VÊTEMENTS DU MARI (77 fr. 91).

1° Habillement. — 1 tunique avec galons de brigadier. 39 fr. 67. — 1 tunique avec galons de brigadier, 25 fr. — 1 tunique avec galons de brigadier, 12 fr. — 1 capote manteau avec galons, 58 fr. — 1 capote manteau avec galons, 15 fr. — 1 veste avec galons, 12 fr. — 1 veste avec galons. 5 fr. — 1 pantalon, 19 fr. 80. — 1 pantalon. 12 fr. — 1 pantalon, 10 fr. — 1 paire de trèfles et aiguillettes, 30 fr. — 1 paire de trèfles et aiguillettes, 15 fr. — 1 col, 0 fr. 50. — 1 col. 0 fr. 10. — Total : 254 fr. 07.

2° Coiffure. — 1 bonnet de police à visière, dit lépi, 4 fr. — 1 képi, 2 fr. — 1 schalo avec plaque, 5 fr. — 1 couvre-schalo, 0 fr. 50. — 1 chapeau bicorne, 12 fr. — 1 chapeau bicorne. 2 fr. 20. — 2 pompons rouges, 1 fr. — 1 plumet rouge avec étui et olive, 1 fr. 47. — 1 plumet rouge avec étui et olive, 1 fr. — Total : 29 fr. 117.

3° Grand et petit équipement. — 1 giberne nouveau modèle, 5 fr. — 1 giberne nouveau modèle, 2 fr. 50. — 1 ceinturon de sabre, 6 fr. — 1 ceinturon de sabre, 3 fr. 50. — 2 chapes mobiles, 0 fr. 52. — 2 plaques de ceinturon, 1 fr. 36. — 1 bretelle de fusil, 0 fr. 75. — 1 bretelle de fusil, 0 fr. 50. — 1 hâvre-sac avec grande courroie, 12 fr. — ceinturon d'épée, 4 fr. — 1 ceinturon d'épée, 2 fr. 50. — 1 plaque de ceinturon d'épée, 0 fr. 60. — 1 plaque de ceinturon d'épée. 0 fr. 30. — Total : 39 r. 53.

4° Linge, chaussure et objets d'ordonnance. — 2 chemises d'ordonnance, 4 fr. 56. — 1 cehemise blanche en coton, 6 fr. — 6 chemises de couleur, 20 fr. — 3 chemises de couleur de confection domestique. 9 fr. 95. — 6 caleçons en toile, 11 fr. — 6 calecons, 5 fr. — 12 paires de chaussettes en coton, 15 fr. — 1 douzaine de mouchoirs, 4fr.—1 douzaine de mouchoirs,

1 fr. 350. — 2 paires de gants, 2 fr. — 6 paires de gants, fr. — 2 serviettes, 1 fr. 04. — 6 gilets de flanelle, de confection domestique, 23 fr. 70. — 1 tricot, 20 fr. — 1 cache-nez, 4 fr. 50. — 2 ichus en laine, 3 fr. — 1 paire de bottes, 20 fr. — 1 paire de bottes, 10 fr. — 1 paire de bottines, 10 fr. — 1 paire de savates. 0 fr. 50. — 1 paire de pantoules, non montées, reçues en cadeau. — 1 courroie pour nouer la capote sur le sac, 0 fr. 25. — 1 malle, 7 fr. — 1 gamelle en fer battu, 0 fr. 50. — 1 compartiment en fer battu, 0 fr. 50. — 1 assiette en fer battu, 0 fr. 30. — 1 livret, 0 fr. 30. — 1 cahier d'écriture, 0 fr. 50. — 1 formulaire de procès-verbaux, 1 fr. — 1 instruction municipale, 0 fr. 30. — 1 sac de petite monture comiplet, 3 fr. — Total : 190 fr. 40.

5° Armes et munitions. — I. Appartenant à l'État. — 1 fusil Gras, 57 r. 20. — 1 épée-baonnette, 2 fr. 80. — 1 nécessaire d'armes, 1 fr. — 1 étui à cartouches en cuivre, 0 fr. 04. — 44 cartouches à balles, 4 fr. 40.[274]Total : 65 fr. 414. — II. Appartenant à l'homme. — 1 épée, 7 fr. 50. — 1 revolver à 6 coups. avec un étui et 200 cartouehes, 25 fr. — 1 petit revolver à 6 coups, avec 12 cartouches. 12 fr. — 1 pistolet de salon, système Flaubert, 10 fr. — 1 boîte., avec 80 cartouches Flaubert. 1 fr. 80. — 1 plaque de tôle pour tirer avec le pistolet Flaubert, 1 fr. — Total : 57 fr. 30.

Total des armes et des munitions : 122 fr. 74.

6° Décorations et bijoux. — 1 médaille militaire neuve, 13 fr. — 1 médaille d'lalie., 6 fr. 00. — 1 médaille du Mexique. 6 fr. — 1 montre en or à cylindre et 8 rubis, 100 fr. — 1 chaîne en jais, 4 fr. — 1 alliance de famille (venue de la mère du mari), 10 fr. — Total : 139 francs.

VÊTEMENTS DE LA FEMME (509 r. 65).

1° Vêtements du dimanche. — 1 robe en cachemire noire, 23 f. 80. — 1 robe lantaisie couleur verte, 7 fr. 10. — 1 paletot en drap, 17 fr. 50. — 1 vêtement dit visite. 7 lfr. 70. — 1 chapeau de velours, 5 fr. — 3 jupons blancs. 3 fr. 60. — 3 jupons blancs, 2 fr. 30. — 1 jupon de moire anglaise, 1 lr. 25. — 1 jupon de soie, 10 fr. — 1 paire de jarrettières, 0 fr. 35. — 2 paires de gants de peau, 4 lfr. — 1 paire de bottines en cuir, 4 fr. — Total : 86 . 60.

2° Vêtements de travail. — 2 robes de laine pour lajournée. 24 fr. 50. — 4 robes de laine pour le matin. provenant des précédentes. 24 fr. 50. — 2 robes, 12 fr. 25. — 1 vater-proof, 4 fP. 50. — 1 manteau mérinos, 2 fr. 80. — 2 douzaines de chemises. 28 fr. 80. — 1 douzaine de mouchoirs de poche, 1 fr. 50. — 1 douzaine de mouchoirs de poche, 3 fr. 30. — 1 douzaine de paires de bas. 12 fr. — 1 corset, 4 fr. — 2 tabliers en cotonnade. 2 fr. 55. — 2 paires de manchettes, 0 fr. 75. — 3 cols, 1 fr. — 4 foulards, 6 fr. 50. — 6 bonnets, 3 fr. — 1 paire de bottines en étoffe, 3 fr. 50. — 1 paire de caoutchoucs, 0 fr. 60. — Total : 136 fr. 05.

3° Bijoux. — Une montre de femme remontoir, système Louis XV. 150 fr. — 1 alliance, 18 fr. — 1 bague avec un grenat, 20 fr. — 1 médaillon en or, 40 fr. — 1 Jeannette, ou croix en or, avec collier en or, 37 fr. — 1 paire de boucles d'oreilles en or, 22 fr. — Total : 287 francs.

VÊTEMENTS DU GARÇON (41 fr. 05).

1° Vêtements du dimanche. — 1 robe bleue en cachemire, 4 fr. 20. —

[275] VÊTEMENTS DE LA FILLE (61 fr. 60).

1° Vêtements du dimanche. — 1 robe noire, 6 fr. — 1 paletot en drap gris. 1 fr. 50. — 1 toque astraban, 1 fr. 50. — 1 paire de bottines blanches en peau, 2 fr. — 2 pantalons blancs en calicot, 3 fr. — jupons blancs en calicot. 2 fr. — 2 tabliers blancs, 2 fr. 50. — 1 paire de gants. 9 fr. 25. — 1 paire de mitaines, 0 fr. 25. — Total : 19 francs.

2° Vêtements de la semaine. — 1 robe bleue en drap, 1 fr. — 3 robes grises. 2 fr. — 1 robe cachemire, 5 fr. — 1 manteau, 1 fr. — 1 toque astralan. 0 fr. 50. — 4 chemises. 3 fr. — 6 mouchoirs de poche. fr. 60. — 6 paires de bas de coton. 2 fr. — 2 paires de bas de laine. 2 fr. — 1 paire de bas de laine. 0 fr. 75. — 4 bonnets de nuit en couleur. 1 fr. — 6 fichus de cou, 1 fr. 50. — 2 foulards. 0 fr. 50. — 3 abliers en cotonnade. 3 fr. — 1 paire de galoches., 1 fr. 50. — 1 paire de bottines noires, 3 fr. — 1 chapeau blanc en paille d'alie, 3 fr. — 1 capeline. 0 fr. 75. — 1 paire de souliers pour l'été. 0 fr. 50. — Total : 32 f. 60.

3° Bijoux. — 1 paire de boucles d'oreilles en or. 10 francs.

VALEUR TOTALE du mobilier et des vêtements..... 2,315 fr. 56

§ 11 Récréations.

La famille toute entière prend plaisir, le dimanche, à visiter des parents ou des amis : quelquefois même, dans ce hut, elle se rend aux environs de Paris. Plusieurs fois dans l'année, elle donne des repas de famille et on souhaite alors la fête aux parents ainsi qu'à leurs enfants : on mange dans ces repas un lapin, avec la soupe et le pot-au-feu, une salade et un dessert. Le frère du chef de famille, le comptable, assiste à deux de ces repas.

Le mari fait usage du tabac à lumer, mais avec modération. Il est en outre astreint, par sa position, à exercer quelques devoirs d'hospitalité envers des camarades de passage à Paris ; il leur fait alors une petite invitation à sa caserne.

La femme a pour distraction deux chats, qu'elle nourrit et qui sont exercés à ouvrir ex-mêmes la porte, en soulevant le loquet.

En résumé, la famille ne se désunit pas pour prendre ses récréations et, si quelques dépenses sont inutiles, elle les fait ensemble et d'un commun accord.

IV. Histoire de la famille

§ 12 Phases principales de l'existence.

Le grand-père paternel de D naquit en 1758 à Olet (Pyrénées-Orientales) et mourut en 185 à l'âge de 87 ans. Il était, sous l'ancien régime, maréchal des logis dans les miquelets, à Olet.

[276] Pendant la Révolution, chargé de procéder à l'arrestation de plusieurs familles nobles du pays, il les faisait avertir secrètement et trouvait leurs maisons vides quand il arrivait : il sauva ainsi le comte de Monferré dont le fils, devenu plus tard chef de légion de gendarmerie dans les Pyrénées-Orientales, lui en témoigna sa gratitude en protégeant ses enfants.

Le père de *** naquit à Oolet. Engagé sous la Restauration dans une lérion départementale, il arriva vite sous-lieutenant, grâce à l'appui des Montferré. Il se distingua par sa bravoure au siège d'Anvers, au Panthéon en 1830, puis dans la guerre d'Afrique. Il devint ainsi capitaine de grenadiers. Revenu en France, il occupa avec son régiment plusieurs villes de garnison : Avignon, Besançon, Lons-le-Saulnier, Montmédy, Amiens, Montreuil-sur-Mer, IHam. Ces changements continuels étaient très onéreux et très pénibles, car il s'était marié à Olet avec ue parente éloignée, fille d'un pharmacien, et cette union avait été féconde. Il prit sa retraite dans ce pays et sa femme y mourut en 1850 ; lui-même mourut en 1858, à l'âge de 61 ans, des suites d'une chute de cheval, en allant au pèlerinage de Font-Iomeu, en France, sanctuaire très fréquenté par les LEspagnols.

D'T naquit à Olet en 1838. I suivit, tout enfant, son père dans plusieurs garnisons et revint avec lui au lieu de sa retraite. A sa mort, il entra comme enfant de troupe dans un régiment d'infanterie à Perpignan : les enfants de troupe, qui sont aujourd'hui l'objet d'une grande sollicitude, étaient alors complètement abandonnés. D*** s'engagea à 17 ans dans l'infanterie de ligne ; à 1S ans, il était caporal et entra avec ce grade aux grenadiers de la Garde impériale. Il resta deux ans à Paris ; mais, écœuré du spectacle de la vie dissolue de la capitale et se sentant mal à l'aise vis-a-vis des vieux soldats de Crimée, il partit en Afrique aux zouaves. Il lit la campagne d'Italie, prit part aux batailles de Montebello et de Marignan, et là reçut quatre blessures ; il resta en Italie, à Milan et à Pavie, avec l'armée d'occupation, puis revint en Afrique faire la campagne du Maroc, ou il éprouva, ainsi que toute l'expédition, de grandes misères. Il lit la campagne de Syrie et fut témoin des affreux massacres de Deir-elamar et de Damas car, à l'arrivée des Français, les cadavres égorgés n'avaient pas encore été enlevés et on les voyait serrés dans les bras l'un de l'autre. Il fut ensuite envoyé au Mexique où il eut de grandes fatigues à supporter ; il it parie de colonnes volantes qui sillonnèrent tout le pays et il y vécut toujours en très bonne intelligence avec les indigènes, dont il parlait la langue et qui étaient généralement pleins d'urbanité pour le[277]soldat français. Pendant la guerre de 1870, il fut blessé à Gravelotte ; fait prisonnier après la capitulation de Metz, il passa son temps de captivité dans un camp, en anôvre. De retour en France, il entra dans la Garde républicaine, devint rapidement brigadier et se maria.

Sa femme est issue d'une famille d'Auvergnats qui vinrent s'établir à Paris pour y ramasser un pécule ; ils parvinrent à acquérir une position moeeste et conservèrent avec ténacité les habitudes de leur pays. Leurs enfants reçurent une saine éducation qui les préserva de l'influence démoralisatrice du milieu parisien ; aussi D, en se mariant, choisit-il une épouse sérieuse. aimant le travail et la vie d'intérieur, active et habile à la couture et aux travaux du ménage. Elle n'éprouverait aucun regret de quitter Paris, où elle et ses enfants s'étiolent. Elle voit avec satisfaction approcher l'époque de la retraite de son mari. Celui-ci attend le moment, qui est proche, où il recevra la croix de la Légion-d'Honneur : alors il se retirera avec sa famille et les parents de sa femme dans les Pyrénées-Orientales, où il trouvera une installation plus confortable et tout le bien-etre que pro cure la vie rurale.

§ 13 Mœurs et institutions assurant le bien-être physique et moral de la famille.

La famille doit son bien-être à la position du mari, aux qualités de la femme et à l'accord qui rege entre eux. Ce bien-être ne serait que temporaire, si le brigadier ** n'avait pas reçu un petit héritage et s'il n'avai pas eu la sagesse d'en consacrer une partie à l'achat d'un bien rural. La rétribution pécuniaire qui lui sera donnée, sous forme de pension, à sa retraite, serait insuffisante pour lui permettre de vivre indépendant à Paris et il devrait alors se livrer à des travaux pénibles qui l'épuiseraient vite. Aucun lien du reste n'attache les époux à la capitale ; ils n'y ont contracté aucune relation sérieuse et ils sont toujours restés étrangers aux préoccupations politiques et aux haines envieuses de la population parisienne. Le mari aura 1,200 francs de retraite ; il sera logé gratuitement dans son bien et pourra obtenir de l'État un bureau de tabac a Olet ; pendant la belle saison, il sera employé au araous, établissement de bais à quatre kilomètres d'Olet, qui communique avec cet endroit par un service de voitures publiques. En ce moment le petit bien où doit se retirer la umille, est administré par une tante de °° et amélioré chaque année. Il y a donc là pour elle une source certaine de bien-être, qui lui permettra de bien élever les enfants et d'assurer leur avenir.

10

§ 14. — BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE.

SOURCES DES RECETTES.	EVALUATION approximative des sources de recettes.
SECTION 1^{re}.	
Propriétés possédées par la famille.	
ART. 1^{er}. — PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES.	
La famille possède dans le département des Pyrénées-Orientales, à Olet, une petite propriété achetée par le mari il y a quatre ans et administrée par une de ses tantes.....(5)	1800 f.
ART. 2. — VALEURS MOBILIÈRES.	
ARGENT :	
2 obligations 3 pour cent de la Ville de Paris, emprunt 1871.....(6)	796 00
MATÉRIEL spécial des travaux et industries :	
Matériel de repassage du linge.....(6)	4 10
Machine à coudre pour les travaux de la femme.....(6)	250 00
ART. 3. — DROITS AUX ALLOCATIONS DE SOCIÉTÉS D'ASSURANCES MUTUELLES.	
(La famille n'est liée à aucune société de ce genre).....	»
VALEUR TOTALE des propriétés.....	2,850 10
SECTION II.	
Subventions reçues par la famille.	
ART. 1^{er}. — PROPRIÉTÉS REÇUES EN USUFRUIT.	
(La famille ne reçoit aucune propriété en usufruit).....	
ART. 2. — DROITS D'USAGES SUR LES PROPRIÉTÉS VOISINES.	
(La famille ne jouit d'aucun droit de ce genre).....	
ART. 3. — ALLOCATIONS D'OBJETS ET DE SERVICES.	
Allocations concernant la nourriture ou le surcroît de dépense occasionné par le séjour dans Paris, et indemnités de diverses natures.....	
— concernant l'habitation, le blanchissage et les vêtements.....	
— concernant les besoins moraux, etc.....	

§ 14. — BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE.

RECETTES.	MONTANT DES RECETTES.	
	VALEUR des objets reçus en nature.	RECETTES en argent.
SECTION I^{re}.		
Revenus de la propriété.		
ART. 1^{er}. — REVENUS DES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES,		
Le revenu de cette propriété est employé en améliorations.....	»	»
ART. 2. — REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES.		
Intérêt de ces valeurs (impôt déduit).....	»	20 80
Intérêt (5 p. 100) de la valeur de ce matériel.....(16, A)	0 21	»
— — — — —.....(16, B et C)	2 57	9 93
ART. 3. — ALLOCATIONS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES MUTUELLES.		
(La famille ne reçoit aucune allocation de ce genre).....	»	»
TOTAUX des revenus des propriétés.....	2 78	30 73
SECTION II.		
Produits des subventions.		
ART. 1^{er}. — PRODUITS DES PROPRIÉTÉS REÇUES EN USUFRUIT.		
(La famille ne jouit d'aucun produit de ce genre).....	»	»
ART. 2. — PRODUITS DES DROITS D'USAGE.		
(La famille ne jouit d'aucun produit de ce genre).....	»	»
ART. 3. — OBJETS ET SERVICES ALLOUÉS.		
Subvention accordée au mari sur la caisse de son régiment.....	»	35 00
Indemnité perçue dans les théâtres et les bals publics pour le service de sûreté qu'il y exerce.....	»	78 00
Subvention accordée au fils par le régiment où il compte comme enfant de troupe.....(16, H)	»	219 00
Indemnité de logement accordée au mari par la Ville.....	»	90 00
Blanchissage du linge par la belle-mère du mari.....(16, E)	115 20	»
Vêtements donnés par des parents.....(16, G)	39 50	»
Pension gratuite de la fille chez les Sœurs pendant 10 mois.....	60 00	»
Visites gratuites du médecin du régiment.....(16, F)	15 00	»
Médicaments accordés par la pharmacie du régiment.....(16, F)	12 70	»
TOTAUX des produits des subventions.....	242 40	422 00

§ 14. — BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE (SUITE).

SOURCES DES RECETTES (SUITE).		
DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET DE L'EMPLOI DU TEMPS.	QUANTITÉ DE TRAVAIL EFFECTUÉ.	
	mari. journées.	femme. journées.
SECTION III.		
Travaux exécutés par la famille.		
ART. 1 ^{er} . — TRAVAUX DU MARI.		
(Le mari est occupé tous les jours pour le service de l'Etat).....	365 j 00	»
Service journalier pour l'Etat et pour la ville de Paris.....	»	»
Rétribution pour ancienneté de service.....	»	»
Indemnité de séjour dans la capitale.....	»	»
Médaille militaire.....	»	»
ART. 2 — TRAVAUX DE LA FEMME.		
TRAVAIL PRINCIPAL (spécial à la femme).		
Travaux de ménage, achat et préparation des aliments, soins de propreté et entretien de l'habitation et des vêtements.	»	182 j 90
TRAVAUX SECONDAIRES (153 j. 60). (16, Q)		
Raccommodage des vêtements.....	»	31 20
Raccommodage des vêtements du mari.....	»	0 30
Travaux de repassage.....	»	9 36
Confections de vêtements et de linge pour la famille.....	»	12 71
Travaux à la machine, pour une clientèle.....	»	100 03
TOTAUX des journées de la famille.....(16, Q)	365 00	336 50
SECTION IV.		
Industries entreprises par la famille.		
INDUSTRIES entreprises pour le compte de la famille :		
Repassage du linge de la famille.....		
Confection de vêtements et de linge pour la famille.....		
INDUSTRIE entreprise pour le compte d'une clientèle :		
Confections de vêtements par la femme, pour une clientèle.....		

§ 14. — BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE (SUITE).

RECETTES (SUITE).				MONTANT DES RECETTES.	
				VALEUR des objets reçus en nature.	RECETTES en argent.
PRIN DES SALAIRES JOURNALIERS.					
mari.		femme.			
fr.	c.	fr.	c.		
SECTION III.					
Salaires.					
Art. 1 ^{er} . — SALAIRES DU MARI (1,734 f. 1) (16,M)					
3 461		»		»	1,245 96
0 600		»		»	219 00
0 470		»		»	169 20
»		»		»	100 00
Art. 2. — SALAIRES DE LA FEMME.					
(Aucun salaire ne peut être attribué à ce travail).....					
»		»		»	»
»		3 00		Salaire d'une ouvrière exécutant ce travail.	93 60
»		3 00		—	0 90
»		3 00		— (16, A).	28 08
»		3 00		— (16, B).	38 13
»		3 00		Salaire résultant de ce travail.....(16, C).	»
TOTAUX des salaires de la famille.....				160 71	2,034 25
SECTION IV					
Bénéfices des industries.					
Bénéfice résultant de cette industrie.....(16, A)				48 86	»
— — — — —.....(16, B)				86 36	»
— — — — —.....(16, C)				»	166 97
Totaux des bénéfices résultant des industries.....				135 22	166 97
TOTAUX DES RECETTES de l'année (balançant les dépenses) (3,195 f. 06)				541 11	2,653 95

§ 15. BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Prix et poids des aliments		MONTANT des DÉPENSES.	
	POIDS consommé.	PRIX par kilog.	VALEUR des objets consommés en nature.	DÉPENSES en argent.
SECTION 1^{re}.				
Dépenses concernant la nourriture.				
ART. 1 ^{er} . — ALIMENTS CONSOMMÉS DANS LE MÉNAGE.				
(Par la femme et les enfants, pendant 365 jours). 633 f. 30				
CÉRÉALES : (150 f. 30)				
Pain blanc de première qualité.....	270 00	0 450	»	121 50
Farine de froment.....	1 50	0 800	»	1 20
Vermicelle pour la soupe.....	6 00	1 000	»	6 00
Macaroni.....	13 00	1 200	»	15 60
Riz.....	6 00	1 000	»	6 00
Poids total et prix moyen.....	296 50	0 507		
CORPS GRAS : (94 f. 60)				
Beurre pour la cuisine.....	13 00	4 000	»	52 00
Huile blanche.....	6 00	2 000	»	12 00
Graisse de volaille.....	13 00	1 800	»	23 40
Lard.....	3 00	2 400	»	7 20
Poids total et prix moyen.....	35 00	2 703		
LAITAGE ET ŒUFS : (63 f. 30)				
Lait pour café et chocolat.....	24 00	0 300	»	7 20
Lait pour le riz.....	24 00	0 300	»	7 20
Fromage blanc.....	1 00	1 300	»	1 30
Fromage de Gruyère.....	4 50	2 400	»	10 80
Fromage de Brie.....	4 50	2 400	»	10 80
Œufs diversement accommodés (208 à 0 f. 125 pièce).	13 14	1 973	»	26 00
Poids total et prix moyen.....	71 14	0 889		
VIANDES ET POISSONS : (118 f. 00)				
Viande de bœuf : 52 k. à 1 f. 60; foie de bœuf, 3 k. à 1 f. 60	55 00	1 600	»	88 00
Viande de mouton.....	2 00	2 400	»	4 80
Viande de veau.....	2 50	2 000	»	5 00
Viande de porc : saucisses.....	0 50	2 400	»	1 20
Gibier : 4 lapins de garenne, achetés dépouillés.....	4 00	2 500	»	10 00
Poissons : 5 harengs à 0 f. 10; 34 lots de moules à 0 f. 25 le lot.....	13 46	0 669	»	9 00
Poids total et prix moyen.....	77 46	1 525		

§ 15. BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES (SUITE).	MONTANT des DÉPENSES			
	VALEUR des objets consommés en nature.	DÉPENSES en argent.		
SECTION I ^{re} .				
Dépenses concernant la nourriture (suite).				
LÉGUMES ET FRUITS : (50 f. 05)				
Tubercules : pommes de terre, hollandaise rouge, 4,30 boisseaux à 0 f. 70 ; 4,30 boisseaux à 1 f. 20.....	40 ^k 85	0 200	»	8 17
Légumes farineux secs : lentilles.....	2 00	0 700	»	1 40
Légumes verts à cuire : petits pois, 6 k. à 0 f. 40 ; choux, 5 k. à 0 f. 25 ; haricots verts, 3 k. à 0 f. 40.	14 00	0 346	»	4 85
Légumes racines : carottes, 13 k. à 0 f. 30 ; poireaux, 2 k. 50 à 0 f. 30 ; navets, 3 k. à 0 f. 15 ; panets, 1 k. à 0 f. 30 ; céleri, 2 k. 500 à 1 f. 00.....	22 00	0 358	»	7 90
Légumes épices : oignons, 1 k. à 0 f. 15 ; ail, 0 k. 250 à 0 f. 60.....	1 25	0 250	»	0 30
Salades : romaine, escarole, chicorée frisée, céleri.	13 00	0 800	»	10 40
Cucurbitacées : potiron, pour la soupe	0 20	0 500	»	0 10
Fruits à pépin et à noyau : raisin, 0 k. 5 à 1 f. 20 ; poires, 0 k. 5 à 0 f. 60 ; pêches, 4 k. 0 à 0 f. 60 ; cerises, 2 k. à 0 f. 30 ; pommes, 10 k. à 0 f. 40 ; framboises, 0 k. 500 à 1 f. 20.....	17 50	0 486	»	8 50
Fruits farineux : noix et noisettes.....	1 80	0 350	»	0 63
Pruneaux, 2 k. 5 à 1 f. 20 ; confitures, 6 k. à 0 f. 80.	8 50	0 917	»	7 80
Poids total et prix moyen.....	121 10	0 413		
CONDIMENTS ET STIMULANTS : (114 f. 65)				
Sel gris, 3 k. à 0 f. 25 ; sel blanc, 0 k. 5 à 0 f. 30....	3 50	0 257	»	0 90
Poivre.....	0 02	10 000	»	0 20
Vinaigre.....	1 50	0 900	»	1 35
Matières sucrées : sucre blanc, 19 k. 5 à 1 f. 60 ; 6 k. 5 à 1 f. 20.....	26 00	1 500	»	39 00
Chocolat.....	12 40	3 000	»	37 20
Boissons aromatiques : café.....	6 00	6 000	»	36 00
Poids total et prix moyen.....	49 42	2 319		
BOISSONS FERMENTÉES : (42 f. 40)				
Vin.....	52 00	0 700	»	36 40
Cidre d'épicier.....	10 00	0 150	»	1 50
Eau-de-vie : 1 k. à 3 f. 50 ; liqueurs, 0 k. 250 à 4 f.	1 25	3 600	»	4 50
Poids total et prix moyen.....	63 25	0 670		
Art. 2. — ALIMENTS PRÉPARÉS ET CONSOMMÉS PAR LE MARI EN DEHORS DU MÉNAGE (566 f. 76).				
Repas quotidien à la cantine de la caserne.....(16, M)			»	438 00
Vin pris au repas et étrennes au garçon de cantine.....(16, M)			»	128 75
TOTAUX des dépenses concernant la nourriture.....			»	1200 05

§ 15. BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE (SUITE).

DÉSIGNATION DES DÉPENSES (SUITE).	MONTANT des DÉPENSES.	
	VALEUR des objets consommés en nature.	DÉPENSES en argent.
SECTION II.		
Dépenses concernant l'habitation.		
LOGEMENT :		
Loyer de deux pièces avec corridor, au 4 ^e étage, 180 f. 00 ; étrennes au portier, 5 f. 00 ; étrennes au facteur, 0 f. 50.....	»	185 50
MOBILIER :		
Achats divers à la maison Crespin.....(16, P)	»	340 54
CHAUFFAGE :		
Charbon de terre, 200 k., 12 f. ; — idem — 200 k., 14 f. 50 ; charbon de bois, 4 f. 25 ; bûches Bernard d'Allemagne, 2 f. 60 ; bois d'allumage, 3 f.....	»	36 35
ECLAIRAGE :		
Huile à brûler, 99 k. 500 à 0 f. 65, 64 f. 68 ; mèches, 0 f. 50 ; allumettes, 12 boîtes à 0 f. 10, 1 f. 20.....	»	66 38
DÉPENSES du mari à la caserne.....(16, M.)	»	13 17
TOTAUX des dépenses concernant l'habitation.....	»	641 94
SECTION III.		
Dépenses concernant les vêtements.		
VÊTEMENTS :		
— du mari : vêtements reçus en cadeau, 0 f. 10 (16, G) ; vêtements confectionnés, 16 f. 80 (16, K) ; vêtements achetés, 202 f. 14 (16, L) ; raccommodage, 0 f. 90 (14, S ^o III).....	9 67	210 27
— de la femme : vêtements reçus en cadeau, 3 f. 50 (16, G) ; vêtements confectionnés, 103 f. 49 (16, K) ; vêtements achetés, 65 f. 87 (16, L).....	40 47	132 40
— du garçon : vêtements reçus en cadeau, 16 f. 95 (16, G) ; vêtements confectionnés, 54 f. 38 (16, K) ; vête- ments achetés, 43 f. 70 (16, L).....	55 28	59 75
— de la fille : vêtements reçus en cadeau, 18 f. 95 (16, G) ; vêtements confectionnés, 59 f. 38 (16, K) ; vêtements achetés, 46 f. 70 (16, L).....	62 04	62 99
Raccommodage des vêtements de la famille par la femme (14, S ^o III)	93 60	»
BLANCHISSAGE :		
Blanchissage du linge et des vêtements : hors de la maison par une blanchisseuse, 104 f. 00 ; par la belle-mère du mari, 115 f. 20 (14, S ^o II).....	115 20	104 00
Repassage du linge, dans la maison, par la femme.....(16, A)	77 15	1 80
SOINS DE PROPRETÉ :		
12 bains à 0 f. 60, pour la femme, 7 f. 20 ; soins de propreté du mari, 22 f. 65 (16, M).....	»	29 85
TOTAUX des dépenses concernant les vêtements.....	453 41	601 06

§ 15. BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE (SUITE).

DÉSIGNATION DES DÉPENSES (SUITE).	MONTANT des DÉPENSES.	
	VALEUR de objets consommés en nature.	DÉPENSES en argent.
SECTION IV.		
Dépenses concernant les besoins moraux, les récréations et le service de santé.		
CULTE :		
0 f. 05 par dimanche pour une chaise à l'église, 0 f. 10 aux grandes fêtes.....	»	3 10
INSTRUCTION DES ENFANTS :		
Pension gratuite de la fille.....(14, S ^{on} II)	60 00	»
SECOURS ET AUMÔNES :		
Donné aux quêtes à l'église, 0 f. 60 ; souscriptions militaires du mari, 2 f. 00.....(16, M)	»	2 60
RÉCRÉATIONS ET SOLENNITÉS :		
Dépenses particulières au mari, 59 f. 10 ; dépenses faites en commun, 66 f. 10 ; dépenses pour les enfants, 40 f. 50 ; dépenses pour animaux domestiques, 36 f. 50.....(16, N)	»	202 20
SERVICE DE SANTÉ :		
Sirops, 3 f. 00 ; visites du médecin, 15 f. 00 (14, S ^{on} II) ; médi- caments gratuits, 12 f. 70 (14, S ^{on} II).....	27 70	3 00
TOTAUX des dépenses concernant les besoins moraux, les récréations et le service de santé.....	87 70	210 90
SECTION V.		
Dépenses concernant les industries, les dettes, les impôts et les assurances.		
DÉPENSES CONCERNANT LES INDUSTRIES :		
<i>Nota.</i> — Les dépenses relatives aux industries entreprises par la famille montent à..... 500 f. 06 Elles sont remboursées par des recettes provenant des mêmes industries, savoir :		
Argent et objets employés dans le ménage, et portés à ce titre dans le présent budget..... 379 f. 01	} 500 f. 06	»
Argent et objets appliqués de nouveau aux industries, comme emploi momentané du fonds de roulement, et qui ne peu- vent conséquemment figurer parmi les dépenses du ménage..... 121 f. 05		
TOTAUX des dépenses concernant les industries, les dettes, les impôts et les assurances.....	»	»
ÉPARGNE DE L'ANNÉE :		
La famille emploie son épargne en achat de mobilier et d'objets de luxe.....(16, P)	»	»
TOTAUX des dépenses de l'année (balançant les recettes).. (3,195 f. 06)	541 11	2,653 95

§ 16

COMPTES ANNEXÉS AU BUDGET.

SECTION I.

COMPTES DES BÉNÉFICES

Résultant des industries entreprises par la famille
(à son propre compte.)

A. — REPASSAGE DU LINGE DE LA FAMILLE, PAR LA FEMME.

RECETTES.

PRIX qui serait payé pour le repassage des objets suivants :	
2 chemises, 0 f. 10 ; 2 jupons, 0 f. 30 ; 2 pantalons, 0 f. 20 ;	
2 fichus de cou, 0 f. 05 ; 4 mouchoirs, 0 f. 10 ; 6 mouchoirs,	
0 f. 15 ; 2 robes de percale, 0 f. 30 ; 6 tabliers, 0 f. 30.	
Total : 1 f. 50 pendant 39 semaines :	58 f. 50
2 chemises, 0 f. 10 ; 2 pantalons, 0 f. 20 ; 2 fichus	
de cou, 0 f. 05 ; 4 mouchoirs, 0 f. 10.	
Total : 0 f. 45 pendant 13 semaines :	5 85
8 mouchoirs, 0 f. 20, pendant 13 semaines :	2 60
2 jupons, 0 f. 30 ; 2 tabliers, 0 f. 10.	
Total : 0 f. 40, trois fois l'hiver :	1 20
6 rideaux, 1 f. 20 ; 1 dessus de lit, 0 f. 75.	
Total : 1 f. 95 quatre fois l'an :	7 80
6 jupons de couleur, une fois l'an :	3 00
TOTAL (15, S ^{on} III).....	78 95

DÉPENSES.

Charbon (compris dans le chauffage de la famille).....	»	»
3 livres d'amidon.....	»	1 80
Intérêt de la valeur du matériel.....(14, S ^{on} I)	0 21	»
Travail de la femme, 9 jours 36.....(14, S ^{on} III)	28 08	»
Bénéfice de l'industrie.....(14, S ^{on} IV)	48 86	»
TOTAUX comme ci-dessus.....	77 15	1 80

B. — CONFECTION DES VÊTEMENTS DE LA FAMILLE, PAR LA FEMME.

RECETTES.

Prix de revient par l'achat direct (234 f. 05).....(16, K)	127 06	106 99
--	--------	--------

DÉPENSES.

Intérêt de la valeur du matériel (1 ⁴ / ₈ de 12 f. 50.....(14, S ^{on} I)	2 57	»
Entretien du matériel (huile, corde de la roue et nettoyage	»	0 54
de la machine).....	»	2 65
Fil et aiguilles de la machine.....	»	103 80
Fournitures.....(16, K)	38 13	»
Travail de la femme, 12 jours 71.....(14, S ^{on} III)	86 36	»
Bénéfice de l'industrie.....(14, S ^{on} IV)	»	»
TOTAUX comme ci-dessus.....	127 06	106 99

	VALEURS	
	en nature.	en argent.
C. — CONFECTION DE VÊTEMENTS PAR LA FEMME, POUR LE COMPTE D'UNE CLIENTÈLE.		
RECETTES.		
Somme qui serait payée pour l'exécution des vêtements.....	»	489 25
DÉPENSES.		
Intérêt de la valeur du matériel (3, ⁸ / _{24,8} de 12 f.50)....(14, S ^o I)	»	9 93
Entretien du matériel (huile, corde de la roue et nettoyage de la machine).....	»	2 06
Fil et aiguilles de la machine.....	»	10 20
Travail de la femme, 100 jours 03.....(14, S ^o III)	»	300 09
Bénéfice de l'industrie.....(14, S ^o IV)	»	166 97
TOTAUX comme ci-dessus.....	»	489 25
D. — RÉSUMÉ DES COMPTES DES BÉNÉFICES RÉSULTANT DES INDUSTRIES (A à C).		
RECETTES.		
Produits employés pour les vêtements.....(16, A et B)	204 21	108 79
Recettes en argent appliquées aux dépenses de la famille....	»	368 20
Recettes en argent employées de nouveau pour les industries elles-mêmes	»	121 05
TOTAUX.....	204 21	598 04
DÉPENSES.		
Intérêts des propriétés possédées par la famille et employés par elle aux industries.....	2 78	9 93
Salaires afférents aux travaux exécutés par la famille pour les industries.....	66 21	300 09
Dépenses en argent qui doivent être remboursées par des recettes provenant des industries.....	»	121 05
TOTAUX des dépenses (500 f. 06).....	68 99	431 07
BÉNÉFICES TOTAUX résultant des industries (302 f. 19) (14, S ^o IV)	135 22	166 97
TOTAUX comme ci-dessus.....	204 21	598 04

SECTION II.

COMPTES RELATIFS AUX SUBVENTIONS.

	VALEURS			
	en nature.	en argent.		
E. — BLANCHISSAGE D'UNE PARTIE DU LINGE PAR LA BELLE-MÈRE.				
Prix que coûterait ce linge blanchi en ville :				
1° Pendant 9 mois d'été, ou 39 semaines :				
Chaque semaine, linge des enfants : 2 chemises, 0 f. 10 ;				
2 jupons, 0 f. 20 ; 2 pantalons, 0 f. 20 ; 6 tabliers, 0 f. 60 ;				
2 fichus de cou, 0 f. 10 ; 4 mouchoirs, 0 f. 20 ; 10 paires				
de bas de coton, 0 f. 50 ; 2 robes de percale, 0 f. 20. —				
Total : 2 f. 10.....	81 90	»		
Chaque semaine, linge des parents : 6 mouchoirs, 0 f. 30....	11 70	»		
2° Pendant 3 mois d'hiver, ou 13 semaines :				
Chaque semaine, linge des enfants : 2 chemises, 0 f. 10 ; 2				
pantalons, 0 f. 20 ; 2 fichus de cou, 0 f. 10 ; 4 mouchoirs,				
0 f. 20 ; 2 paires de bas de laine, 0 f. 10. — Total : 0 f. 70.	9 10	»		
Chaque semaine, linge des parents : 8 mouchoirs, 0 f. 40....	5 20	»		
Chaque mois, linge des enfants : 2 jupons, 0 f. 20 ; 2				
tabliers, 0 f. 20. — Total : 0 f. 40.....	1 20	»		
Une fois l'hiver, vêtements d'enfants : 2 robes de laine, 0 f. 20	0 20	»		
3° Tous les trois mois : 6 rideaux, 0 f. 60 ; 1 dessus de lit,				
0 f. 50. — Total : 1 f. 10.....	4 40	»		
4° Une fois l'an : 6 jupons de couleur, 1 f. 50.....	1 50	»		
TOTAL de la subvention.....(14, S ^o II)	115 20	»		
F. — SERVICE MÉDICAL EXERCÉ GRATUITEMENT.				
Prix que coûteraient ces subventions :				
1° Visites de médecins : 3 visites à domicile, pour la petite				
filie, 9 f. 00 ; 2 visites de la femme à la caserne avec				
l'enfant, 4 f. 00 ; une visite du mari, 2 f. 00.....(14, S ^o II)	15 00	»		
2° Médicaments : 10 potions de kermès, 7 f. 00 ; 1/4 de livre de				
miel, 0 f. 30 ; 25 gr. de tilleul, 0 f. 20 ; 50 gr. de fleur				
d'oranger, 0 f. 40 ; 50 gr. de séra, 0 f. 50 ; 2 vésicatoires,				
1 f. 50 ; 1 litre de vin de quinquina, 2 f. 50 ; 25 gr. de				
pastilles vermifuges pour enfants, 0 f. 30.....(14, S ^o II)	12 70	»		
TOTAL de la subvention.....	27 70	»		
G. — VÊTEMENTS REÇUS EN CADEAU DES PARENTS.				
Prix que coûteraient ces vêtements :				
1° Pour le mari :				
Une tôle pour le tir au pistolet Flaubert..	10 a.	1 00	0 10	»
2° Pour la femme :				
2 paires de manchettes.....	1	1 50	1 50	»
4 foulards.....	5	10 00	2 00	»
3° Pour le garçon :				
1 m. 50 d'étoffe drap bleu pour robe....	2	1 50	0 75	»
Étoffe pour 3 robes grises.....	2/3	9 00	13 50	»
2 paires de bas de coton.....	2	1 00	0 50	»
1 paire de bas de laine.....	2	1 40	0 70	»
4 bonnets de nuit en couleur.....	2	1 00	0 50	»
2 foulards.....	5	5 00	1 00	»
4° Pour la fille				
Étoffe pour une robe noire.....	2	3 00	1 50	»
1 m. 50 d'étoffe drap bleu pour robe....	2	1 50	0 75	»
Étoffe pour 3 robes grises.....	2/3	9 00	13 50	»
2 paires de bas de coton.....	2	1 00	0 50	»
1 paire de bas de laine.....	2	1 40	0 70	»
4 bonnets de nuit en couleur.....	2	1 00	0 50	»
2 foulards.....	5	5 00	1 00	»
1 capeline.....	3	1 50	0 50	»
TOTAUX des subventions..... (14, S ^o II)			39 50	»

H. — SOLDE DU PETIT GARÇON.

Solde proprement dite : 0 f. 19 par jour, pendant 365 jours.....	»	69 35
Indemnité pour achat de viande : 0 f. 31 par jour, pendant 365 j.	»	113 15
Pain, donné en nature et vendu 0 f. 20 tous les 2 jours.....	»	36 50
TOTAL de la subvention.....(14, S ^o e II)	»	219 00

SECTION III.

COMPTES DIVERS.

J. — CALCUL DE LA CONFECTION DES VÊTEMENTS PAR LA FEMME.

Pour servir à l'établissement du compte K.

NATURE DES VÊTEMENTS.	Nombre de journées.	Valeur des journées à 3 f. 00	Etoffe et fournitures.	Prix de revient	Prix de l'achat direct.
Vêtements de l'homme.					
3 chemises de couleur.....	1 j 80	5 40	8 00	13 40	18 00
6 gilets de flanelle.....	1 80	5 40	28 00	33 40	48 00
Vêtements de la femme.					
1 robe de cachemire noire.....	1 80	5 40	31 20	36 60	50 00
1 robe fantaisie verte.....	1 20	3 60	11 20	14 80	25 00
2 robes en laine.....	1 20	3 60	21 50	25 10	30 00
1 vêtement dit visite.....	1 20	3 60	12 40	16 00	20 00
2 jupes.....	1 20	3 60	21 50	25 10	30 00
3 jupons blancs.....	1 20	3 60	2 75	6 35	9 00
1 jupon moire anglaise.....	0 30	0 90	3 00	3 90	10 00
1 jupon de soie.....	0 60	1 80	22 00	23 80	35 00
1 manteau mérinos.....	0 60	1 80	10 00	11 80	18 00
12 mouchoirs de poche.....	0 20	0 60	2 50	3 10	4 00
12 mouchoirs de poche.....	0 20	0 60	6 10	6 70	8 00
2 tabliers de cotonnade.....	0 30	0 90	4 60	5 50	5 50
Vêtements du garçon.					
1 robe bleue cachemire.....	0 60	1 80	6 95	8 75	10 00
1 robe drap bleu.....	0 60	1 80	0 25	2 05	10 00
3 robes grises.....	0 90	2 70	1 00	3 70	18 00
4 jupons calicot blanc (reste d'une pièce d'étoffe).....	0 60	1 80	0 50	2 30	6 00
2 pantalons calicot blanc.....	0 30	0 90	3 25	4 15	4 25
2 tabliers blancs.....	0 30	0 90	2 75	3 65	4 00
4 chemises.....	0 60	1 80	2 50	4 30	5 00
6 mouchoirs de poche.....	0 12	0 36	0 60	0 96	1 00
6 fichus de cou.....	0 12	0 36	2 00	2 36	3 00
3 tabliers de cotonnade.....	0 40	1 20	4 60	5 80	6 00
Vêtements de la fille.					
1 robe noire.....	0 60	1 80	0 95	2 75	10 00
1 robe cachemire.....	0 60	1 80	6 50	8 30	10 00
1 robe drap bleu.....	0 60	1 80	0 25	2 05	10 00
3 robes grises.....	0 90	2 70	1 00	3 70	18 00
4 jupons calicot blanc (reste d'une pièce d'étoffe).....	0 60	1 80	0 50	2 30	6 00
2 pantalons calicot blanc.....	0 30	0 90	3 25	4 15	4 25
2 tabliers blancs.....	0 30	0 90	2 75	3 65	4 00
4 chemises.....	0 60	1 80	2 50	4 30	5 00
6 mouchoirs de poche.....	0 12	0 36	0 60	0 96	1 00
6 fichus de cou.....	0 12	0 36	2 00	2 36	3 00
3 tabliers de cotonnade.....	0 40	1 20	4 60	5 80	6 00

K. — DÉPENSES ANNUELLES RELATIVES A LA CONFECTION DES VÊTEMENTS.
Pour servir à l'établissement du compte B.

NATURE DES VÊTEMENTS.	Durée en années.	Nombre de journées.	Valeur des journées à 3 f. 00	Etoffe et fournitures.	Prix de revient	Prix que coûterait l'achat direct.	Bénéfice de l'industrie.
Vêtements de l'homme.							
3 chemises de couleur.....	1 ^a 5	1j 20	3 60	5 33	8 93	12 00	3 07
6 gilets de flanelle.....	10	0 18	0 54	2 80	3 34	4 80	1 46
Totaux.....		1 38	4 14	8 13	12 27	16 80	4 53
Vêtements de la femme.							
1 robe de cachemire noire.	3	0 60	1 80	10 40	12 20	16 67	4 47
1 robe fantaisie verte.....	2	0 60	1 80	5 60	7 40	12 50	5 10
2 robes en laine.....	1	1 20	3 60	21 50	25 10	30 00	4 90
1 vêtement dit visite.....	2	0 60	1 80	6 20	8 00	10 00	2 00
2 jupes.....	2	0 60	1 80	10 75	12 55	15 00	2 45
3 jupons blancs.....	10	0 12	0 36	0 28	0 63	0 90	0 26
1 jupon de moire anglaise.	6	0 05	0 15	0 50	0 65	1 67	1 02
1 jupon de soie.....	10	0 66	0 18	2 20	2 38	3 50	1 12
1 manteau mérinos.....	4	0 15	0 45	2 50	2 95	4 50	1 55
12 mouchoirs de poche.....	2	0 10	0 30	1 25	1 55	2 00	0 45
12 mouchoirs de poche.....	2	0 10	0 30	3 05	3 35	4 00	0 65
2 tabliers de cotonnade.....	2	0 15	0 45	2 30	2 75	2 75	»
Totaux.....		4 33	12 99	66 53	79 51	103 49	23 97
Vêtements du garçon.							
1 robe bleue cachemire.....	2	0 30	0 90	3 48	4 38	5 00	0 62
1 robe drap bleu.....	2	0 30	0 90	0 12	1 02	5 00	3 98
3 robes grises.....	2j 3	1 35	4 05	1 50	5 55	27 00	21 45
4 jupons calicot blanc.....	3	0 20	0 60	0 17	0 77	2 00	1 23
2 pantalons calicot blanc..	2j 3	0 45	1 35	4 88	6 23	6 38	0 15
2 tabliers blancs.....	2	0 15	0 45	1 37	1 82	2 00	0 18
4 chemises.....	2	0 30	0 90	1 25	2 15	2 50	0 35
6 mouchoirs de poche.....	2	0 06	0 18	0 30	0 48	0 50	0 02
6 fichus de cous.....	3	0 04	0 12	0 67	0 79	1 00	0 21
3 tabliers de cotonnade.....	2	0 20	0 60	2 30	2 90	3 00	0 10
Totaux.....		3 35	10 05	16 04	26 09	54 38	28 29
Vêtements de la fille.							
1 robe noire.....	2	0 30	0 90	0 48	1 38	5 00	3 62
1 robe cachemire.....	2	0 30	0 90	3 35	4 15	5 00	0 85
1 robe drap bleu.....	2	0 30	0 90	0 12	1 02	5 00	3 98
3 robes grises.....	2j 3	1 35	4 05	1 50	5 55	27 00	21 45
4 jupons calicot blanc.....	3	0 20	0 60	0 17	0 77	2 00	1 23
2 pantalons calicot blanc.	2j 3	0 45	1 35	4 88	6 23	6 38	0 15
2 tabliers blancs.....	2	0 15	0 45	1 37	1 82	2 00	0 18
4 chemises.....	2	0 30	0 90	1 25	2 15	2 50	0 35
6 mouchoirs de poche.....	2	0 06	0 18	0 30	0 48	0 50	0 02
6 fichus de cou.....	3	0 04	0 12	0 67	0 79	1 00	0 21
3 tabliers de cotonnade.....	2	0 20	0 60	2 30	2 90	3 00	0 10
Totaux.....		3 65	10 95	16 29	27 25	59 38	32 14
TOTAUX généraux.....		12 71	38 13	106 99	145 12	234 05	88 93
		(14, Son III)				(15, Son III)	
Part d'entretien de la machine pour ce travail (16, B).				3 19			»
Part d'intérêt de la valeur de la machine.....(16, B).				»			2 57
				103 80			86 36
				(16, B)			(14, Son IV)

L. — COMPTE DE LA DÉPENSE ANNUELLE CONCERNANT LES VÊTEMENTS ACHETÉS.

ART. 1 ^{er} . — <i>Vêtements du mari.</i>		Durée en années.	PRIX d'achat des vêtements.	VALEUR annuelle en argent.
Habillement. (83 f. 67)				
2 tuniques avec galons de brigadier	} 1 seule renouvelée } en 1 an et demi.	1 ^a 5	79 34	26 45
1 tunique — — — — —		1 5	39 70	
2 capotes-manteaux avec galons — 1 seule renouv. en 10 ^a .		10	121 14	6 06
1 veste avec galons	} 1 seule renouvelée tous les 3 ans.	3	19 97	6 56
1 veste — — — — —		3	19 42	
1 pantalon	} 1 seul renouvelé par année.	1	19 80	20 19
2 pantalons — — — — —		1	40 76	
1 paire de tréfiles et aiguillettes	} 1 seule paire en 1 an 1/2	1 5	32 22	20 63
1 paire — — — — —		1 5	29 66	
2 cols — — — — —		1 3	1 26	3 78
Coiffure. (22 f. 56)				
2 bonnets de police à visière, dits képis.		3	13 08	4 36
1 shako avec plaque.		6	14 30	2 38
1 couvre shako.		1	0 85	0 85
2 chapeaux bicornes — 1 seul renouvelé par année.		1	26 00	13 00
2 pompons rouges — 1 seul renouvelé tous les 6 mois.		0 5	1 68	1 68
2 plumets rouges avec étui.		10	2 14	0 21
2 olives pour les plumets		10	0 80	0 08
Grand et petit équipement. (5 f. 97)				
2 gibernes, nouveau modèle — 1 seule renouvelée tous les 15 ans.		15	11 22	0 37
2 ceinturons de sabre — 1 seul renouvelé en 8 ans.		8	14 00	0 88
2 chapes mobiles — 1 seule renouvelée en 50 ans.		50	0 52	0 01
2 plaques de ceinturon — 1 seule renouvelée en 50 ans.		50	1 36	0 01
1 bretelle de fusil.		10	0 96	0 10
1 bretelle de fusil.		10	1 00	0 10
1 hâvre-sac avec grande courroie.		8	15 00	1 88
2 ceinturons d'épée — 1 seul en deux ans.		2	9 00	2 25
2 plaques de ceinturons d'épée — 1 seule en 2 ans.		2	1 50	0 37
Linge, chaussure et objets d'ordonnance. (86 f. 65)				
2 chemises d'ordonnance.		1 5	4 56	3 04
2 paires de gants en peau	} 1 paire en 6 mois.	0 5	2 66	2 89
6 paires — — — — —		0 5	8 92	
2 paires de bottes (remontages) — 1 remontage par an.		1	28 66	14 33
1 courroie pour nouer la capote sur le sac.		10	0 25	0 02
1 malle.		25	7 00	0 28
1 sac de petite monture complet. (16, R)		20	4 05	0 20
1 chemise blanche en coton.		1 5	7 00	4 67
6 chemises de couleur.		3	30 00	10 00
10 caleçons en toile de coton	} 3 en 6 ans.	6	19 20	0 93
2 caleçons en toile de coton		6	3 00	
1 douzaine de mouchoirs	} 1 douzaine en 10 ans.	10	4 20	0 36
1 douzaine de mouchoirs		10	3 00	
12 paires de chaussettes en coton.		3	18 00	6 00
1 tricot.		5	22 00	4 40
1 paire de bottines.		0 5	18 00	36 00
1 cache-nez.		10	6 00	0 60
2 fichus en laine.		5	4 00	0 80
2 serviettes.		4	1 04	0 26
1 brosse à reluire.		4	1 50	0 38
1 brosse à cirage.		4	0 75	0 19
1 brosse à habits.		5	2 00	0 40
1 brosse à boutons.		1	0 90	0 90
Armes et munitions. (3 f. 29)				
1 revolver à 6 coups, gros calibre, avec étui et 200 cartouches		20	25 00	1 25
1 revolver à 6 coups, petit calibre, avec 12 cartouches.		20	12 00	0 60
1 pistolet de salon, système Flaubert.		20	10 00	0 50
1 boîte avec 80 cartouches Flaubert.		9	1 80	0 20
1 épée.		20	14 75	0 74
TOTAL.....(15, S ^{es} III)				202 14

L. — COMPTE DE LA DÉPENSE ANNUELLE CONCERNANT LES VÊTEMENTS ACHETÉS.
(Suite.)

	Durée en années.	PRIX d'achat des vêtements.	VALEUR annuelle en argent.
ART. 2. — Vêtements de la femme.			
Vêtements du dimanche (28 f. 32)			
1 paletot de drap.....	3 ^a	35 00	11 67
1 chapeau de velours.....	2	10 00	5 00
3 jupons blancs.....	10	9 00	0 90
1 paire de jarretières.....	1	0 75	0 75
2 paires de gants de peau.....	4	8 00	2 00
1 paire de bottines en cuir.....	1	8 00	8 00
Vêtements de travail. (37 f. 55)			
1 water-proof.....	6	28 00	4 67
2 douzaines de chemises.....	10	72 00	7 20
1 douzaine de paires de bas.....	3	24 00	8 00
1 corset.....	1 5	6 00	4 00
6 bonnets.....	2	3 00	1 50
1 paire de bottines en étoffe.....	0 75	7 00	9 33
1 paire de caoutchoucs.....	5	3 00	0 60
3 cols.....	1	2 25	2 25
TOTAL.....(15, S ^{on} III)			65 87
ART. 3. — Vêtements du garçon.			
Vêtements du dimanche (12 f. 80)			
1 paletot en drap gris.....	1	3 00	3 00
1 toque Astrakan.....	1	3 00	3 00
1 paire de bottines blanches en peau.....	1	6 00	6 00
1 paire de gants.....	1	0 40	0 40
1 paire de mitaines.....	1	0 40	0 40
Vêtements de travail. (30 f. 90)			
1 manteau.....	1	3 00	3 00
1 toque Astrakan.....	1	3 00	3 00
4 paires de bas de coton.....	2	2 00	1 00
2 paires de bas de laine.....	2	2 80	1 40
1 paire de galoches.....	1	3 50	3 50
1 paire de bottines noires.....	0 5	5 50	11 00
4 paires de souliers pour l'été.....	1	8 00	8 00
TOTAL.....(15, S ^{on} III)			43 70
ART. 4. — Vêtements de la fille.			
Vêtements du dimanche. (12 f. 80)			
1 paletot en drap gris.....	1	3 00	3 00
1 toque astrakan.....	1	3 00	3 00
1 paire de bottines en peau.....	1	6 00	6 00
1 paire de gants.....	1	0 40	0 40
1 paire de mitaines.....	1	0 40	0 40
Vêtements de la semaine (33 f. 90)			
1 manteau.....	1	3 00	3 00
1 toque astrakan.....	1	3 00	3 00
4 paires de bas de coton.....	2	2 00	1 00
2 paires de bas de laine.....	2	2 80	1 40
1 paire de galoches.....	1	3 50	3 50
1 paire de bottines noires.....	0 5	5 50	11 00
1 chapeau blanc en paille d'Italie.....	2	6 00	3 00
4 paires de souliers pour l'été.....	1	8 00	8 00
TOTAL.....(15, S ^{on} III)			46 70

	VALEURS	
	en nature.	en argent.
M. — DÉTAIL DE LA SOLDE DU MARI (moins les subventions).		
RECETTES.		
Solde : 3 f. 461 par jour, à raison de 360 jours.....	»	1245 96
Haute-paie de 3 chevrons : 0 f. 60 par jour à raison de 365 jours.	»	219 00
Supplément dans Paris : 0 f. 47 par jour, à raison de 360 jours.	»	169 00
Traitement de la médaille militaire.....	»	100 00
TOTAL des recettes.....(14, S ^{on} III)	»	1734 16
DÉPENSES.		
Nourriture : Pension du mari à la caserne : 1 f. 20 par jour, pendant 365 jours.....(15, S ^{on} I)	»	438 00
Vin bu à la cantine, 0 f. 35 par jour, 127 f. 75 ; étrennes au garçon de cantine, 1 f. 00.....(15, S ^{on} I)	»	128 75
Habitation : Chauffage des chambres de la caserne pendant 4 mois d'hiver.....(15, S ^{on} II)	»	3 60
Balayage de la caserne : 0 f. 15 par quinzaine.....(15, S ^{on} II)	»	3 60
Blanc et cirage, 0 f. 23 par quinzaine ; porteur 0 f. 25 ; facteur, 0 f. 20.....(15, S ^{on} II)	»	5 97
Soins de propreté : 4 bains à 0 f. 50, 2 f. 00 ; barbe, 0 f. 10 tous les 2 jours, 18 f. 25 ; coupe de cheveux, 0 f. 20 par mois 2 f. 40.....(15, S ^{on} III)	»	22 65
Récréations : Dépenses en tabac et invitations (16, N.).....(15, S ^{on} IV)	»	59 10
Secours et souscriptions pour des pauvres.....(15, S ^{on} IV)	»	2 00
Habillement : Versé à la masse (6 f. par quinzaine) pour achat d'effets à l'Etat.....(16, L)	»	144 00
Somme consacrée à l'achat des vêtements du mari dans le ménage.....(16, L)	»	58 14
Somme d'argent employée au ménage.....	»	868 35
TOTAL des dépenses.....	»	1734 16
N. — COMPTE DE LA DÉPENSE ANNUELLE DES RÉCRÉATIONS.		
Dépenses particulières au mari (59 f. 10)		
Tabac à fumer, 0 f. 10 par jour.....	»	36 50
Papier à cigarettes, 0 f. 10 par quinzaine.....	»	2 60
6 invitations à dîner, à la caserne, à des camarades de passage.	»	13 50
Voyage à Joigny, chez des parents, 5 f. 00 ; nourriture, 1 f. 50.	»	6 50
Dépenses communes au ménage. (66 f. 10)		
4 repas de famille, aux jours de fête.....	»	34 00
Dépenses en visites, omnibus et tramways.....	»	16 00
6 bouquets ou pots de fleurs pour les fêtes des parents.....	»	4 50
Dépenses dans un voyage à Montsouris.....	»	1 80
Voyage à Montsouris et à la Garenne-Colombe.....	»	1 30
Dépenses au jardin des Plantes.....	»	2 50
3 gâteaux achetés aux grandes fêtes.....	»	3 00
Jouets achetés aux petits-neveux.....	»	3 00
Dépenses pour les enfants (40 f. 50)		
Achats de gâteaux ou douceurs, 0 f. 10 par jour.....	»	36 50
Jouets à la Noël.....	»	2 00
Jouets à Pâques.....	»	2 00
Dépenses pour animaux domestiques (36 f. 50)		
Nourriture de 2 chats, 0 f. 10 par jour.....	»	56 50
TOTAL.....(15, S ^{on} IV)	»	202 20
O. — COMPTE DE LA DÉPENSE RELATIVE A LA NOURRITURE PRISE PAR LE MARI HORS DU MÉNAGE.		
2 repas par jour, à 1 f. 20 par jour, pendant 365 jours.....	»	438 00
Un demi-litre de vin par jour, à 0 f. 35 le demi-litre.....	»	127 75
Étrennes au garçon de cantine, au nouvel an.....	»	1 00
TOTAL.....(15, S ^{on} I)	»	566 75

	VALEURS	
	en nature.	en argent.
P. — EMPLOI D'UNE PARTIE DES RESSOURCES DE LA FAMILLE		
en achats de mobilier à la maison Crespin.		
1 commode, achetée depuis 18 mois et payée 93 fr. 00	»	62 00
1 glace, achetée depuis 4 ans et payée 35 fr. 00	»	8 75
1 machine à coudre, achetée depuis 3 ans 17 et payée 250 fr. 00	»	71 04
1 montre en or, de femme, achetée depuis 1 an et payée 165 fr.	»	165 00
1 montre en or, d'homme, achetée depuis 4 ans et payée 85 fr.	»	21 25
Photographie des enfants	»	12 00
Etrennes au commissionnaire de la maison Crespin	»	0 50
TOTAL..... (15, S ^{on} II)	»	340 54

Q. — DÉTAIL DES JOURNÉES DE TRAVAIL DE LA FEMME (14, S^{on} III)

Travail rétribuable — Travaux de raccommodage, de repassage et de confection de vêtements	153 j. 60	} 336 j. 50
Travail sans rétribution — Soins domestiques pendant l'année	154 j. 40	
Soins domestiques les jours fériés (52 dimanches et fêtes)	28 50	182 90
Repos des jours fériés		28 j. 50
Total des journées de 10 heures (2 heures consacrées aux repas et 12 au repos)		<u>365 j. 00</u>

R. — DÉTAIL DU SAC DE PETITE MONTURE. (16, L)

1 trousse garnie, 1 f. 10 ; 1 brosse à habits, 0 f. 48 ; 1 brosse à cirage, 0 f. 28 ; 1 brosse à reluire, 0 f. 35 ; 1 brosse à décroter, 0 f. 35 ; 1 brosse à boutons, 0 f. 27 ; 1 brossegrasse, 0 f. 12 ; 1 patience, 0 f. 03 ; 1 martinet, 0 f. 25 ; 1 fiole à tripoli, 0 f. 08 ; une musette de propreté, contenant les objets ci dessus, 0 f. 66. Total ; 4 f. 05.

(Il n'est généralement pas fait usage de ces objets, que l'on conserve intacts pour les revues).

S. — DÉPENSES RELATIVES A LA MACHINE A COUDRE. (16, B, C)

Les dépenses annuelles sont :

Dépenses d'entretien :	huile	0 f. 20	} 2 f. 60
	nettoyage	1 50	
	corde de la roue	0 30	
	réparations	0 60	
Dépenses de consommation :	2 bobines par mois, à 1 f. 05 les deux,	12 f. 60	} 12 f. 85
	aiguilles,	0 25	

2 Eléments divers de la constitution sociale.

[295] — Faits importants d'organisation sociale ; particularités remarquables ; appréciations générales ; conclusions.

§ 17 SUR LES CAUSES QUI NUISENT AU BON EMPLOI DE L'ÉPARGNE DANS LES POPULATIONS URBAINES.

Le ménage décrit dans la présente monographie possède des aptitudes suffisantes pour se constituer une épargne. S'il ne fait pas un emploi judicieux de son excédant de recettes, c'est que, sorti du milieu ou ses ancêtres ont encore conservé de fortes coutumes à cet égard, il est, par contre, sollicité par une classe particulière d'industriels qui le poussent à consommer immédiatement ses économies en achats dispendieux et superflus. Il s'est, en effet, établi dans la capitale de grandes maisons qui, avec un certain étalage de désintéressement et de philanthropie, guettent l'épargne des ménages modestes et, par un procédé très simple, se constituent avec elle une riche source de béné

L'ouvrier, ne disposant jamais d'un gros capital, ne peut prendre sa part du luxe qui l'entoure et qu'il envie. C'est alors qu'un délégué d'une de ces maisons se présente à lui et lui offre un bel objet mobilier à choisir, à condition de lui verser, à son passage, un franc par semaine avec inscription sur un livret ; mais l'objet convoité ne s'obtient qu'après un versement égal à la moitié, vingt francs, par exemple. On délivre alors seulement un bon de quarante francs, au moyen duquel l'ouvrier se rend dans le magasin ou une de ses succursales, choisit l'objet qu'il désire, donne le bon en paiement et continue à faire ses versements. Cette obligation devient chez lui une habitude commode ; ses désirs se renouvellent, il achète à nouveau et se trouve ainsi lié indéfiniment à la maison qui l'exploite. Celle-ci bénéficie d'abord de l'intérêt des sommes qu'elle perçoit, vend elle-même ses marchandises bien au-dessus de leur valeur, puis ne faisant aucun escompte, ne perd rien sur ce qui lui reste à percevoir, et enfin obtient une remise des maisons à qui elle procure des clients. C'est ainsi que l'ouvrier, privé de conseil et d'un bon système de patronage, se laisse aller au découragement et s'abandonne à qui trouve un moyen nouveau de lui arracher le fruit de ses labeurs.

Le ménage dont nous nous occupons a un emploi tout trouvé de son épargne. Possesseur, dans un pays très fertile, d'une petite[296]propriété rurale, il doit consacrer toute son énergie à acquérir un capital pour la faire valoir quand il s'y retirera. Là, les meubles de luxe et les bijoux ne seront pas à leur place, tandis que la moindre somme d'argent aura sa valeur pour améliorer la maison, la terre, les clôtures, faire des plantations et contribuer à l'agrandissement du petit domaine. C'est ainsi que D^o peut s'élever, de la condition de salarié de l'Etat, à celle de propriétaire rural, et, si notre législation successorale est modifiée, il pourra fonder une de ces familles-souches qui, en France, autrefois et aujourd'hui encore en Angleterre et dans la plaine saxonne, assurent la force et la prospérité de ces pays.

§ 18 ÉLÉMENTS DE SUCCÈS ACQUIS AUX ARMÉES DONT LES OFFICIERS SONT LIÉS AUX SOLDATS PAR L'ESPRIT DE PATERNITÉ.

Les récents désastres qui ont affligé notre pays et compromis sa sécurité, ont tiré la nation de l'indifférence demi séculaire dans laquelle elle s'était endormie. Il a fallu le terrible réveil de 1870 pour attirer son attention sur le soin jaloux et persévérant avec lequel nos puissants voisins avaient établi leur suprématie ; la nation s'est alors inquiétée des moyens les plus propres à la mettre désormais à l'abri de pareilles épreuves, et, si elle a voulu faire acte de sagesse en n'empruntant à ses vainqueurs que ce qui pouvait convenir à notre génie national, elle n'a pas abdiqué le devoir de rechercher le véritable secret de leur supériorité.

Les grands succès obtenus par l'armée allemande tiennent à une admirable préparation militaire commencée dès l'enfance dans des conditions toutes spéciales. L'esprit de discipline et de dévouement qui anime cette armée provient des liens affectueux qui la lient au chef de l'État et aux officiers. L'empereur se considère comme le père de ses soldats et cette idée anime tous les degrés de la hiérarchie. Les chefs ont en vue le bien-être et la considération des membres de la vaste association militaire, sans en exclure les femmes et les enfants. Le recrutement régional facilite l'exécution de cette grande pensée ; le district régional de recrutement et la compagnie ne font qu'un ; officiers, sous-officiers et soldats résident en permanence dans la contrée, et il n'y a pas de changements de garnison. Les officiers connaissent leurs hommes de longue date, ils les ont vus enfants et sont liés à leurs familles ; il y a entre eux un continuel échange d'affection et de familière familiarité qui rend la discipline supportable, quelque rude qu'elle soit. Le militaire allemand s'y soumet avec une abnégation réfléchie, avec la pensée arrêtée que la moindre faute peut compromettre le salut de la grande patrie allemande. Au jour du danger, tout le monde s'entraide avec un dévouement sans égal : le soldat sait que, de retour dans ses foyers, sa bravoure comme sa faiblesse seront connues de ses compatriotes, et il ne néglige rien pour mériter l'estime qui l'attend au retour. L'armée allemande, en résumé, est une fédération de groupes ruraux, ayant leur vie et leur originalité, centralisés et cimentés par de puissants liens de paternité et de dévouement, animés par une volonté souveraine et respectée, qui imprime le mouvement général, mais laisse à chacun l'initiative des moyens.

Il serait difficile en France d'arriver aussi rapidement au résultat qui a placé la Prusse au premier rang en Europe. Ce fut sous l'impression des désastres qui marquèrent les années néfastes de 1806 et 1807 que germa l'organisation militaire qui a groupé l'Allemagne dans un même faisceau cette œuvre s'est entée tout naturellement sur une organisation sociale qui en a permis le développement persévérant pendant plus d'un demi-siècle. Le pouvoir central, incontesté et respecté par les administrations provinciales, s'est trouvé dès l'origine dégagé des mille préoccupations qui, en France, paralysent l'action gouvernementale, réduite à intervenir dans les moindres détails d'intérêts locaux ; aussi, de même que dans l'administration civile l'autonomie des groupes provinciaux avait été conservée, de même dans l'armée les grands traits du mouvement militaire furent imprimés aux différentes unités, et celles-ci, prenant à charge de leur propre administration et la responsabilité des moyens

employés, voient toujours leur initiative individuelle encouragée dans la poursuite du but indiqué par le souverain. Ce dernier, directement intéressé à la grandeur de son pays, ne néglige rien pour avoir la plus belle armée du monde, et son intervention personnelle donne au soldat allemand un degré d'énergie et de confiance dont l'Allemagne apprécie la valeur au jour du danger.

Les malheurs de 1870 n'ont pas trouvé non plus la France indifférente et aucun peuple n'a montré plus de bonne volonté pour réparer ses désastres, ; mais le patriotisme de nos gouvernants s'est heurté à des difficultés d'un ordre particulier. A la suite des guerres du premier Empire, on songea tout d'abord à la restauration de nos forces nationales. Le principe d'égalité ayant fait disparaître les avantages qui résultaient de l'échange réciproque[298] des droits et des devoirs entre les divers degrés de la hiérarchie sociale, on y suppléa en faisant de l'armée un corps particulier dans la nation. Le service fut porté à sept ans le régiment devint un cloître ou le drapeau remplaça le clocher du village, une communauté dont les membres brisèrent presque tout lien de famille. Ce fut cette armée qui conquiert l'Algérie et s'illustra en Crimée et en Italie. Mais alors diverses causes vinrent concourir à la disloquer : la multiplication des chemins de fer. le rapide développement du bien-être matériel, la brusque création de la Garde impériale, l'indifférence sinon la diminution du respect et de la considération du public pour l'armée. Tandis que nos voisins attendaient avec impatience l'occasion de prouver leur supériorité militaire, notre armée se fondait ; les soldats étaient envoyés en masse en congés illimités par raison d'économie ; des chansons moqueuses, des pamphlets contre tout ce qui portait l'uniforme passaient sans soulever l'indignation publique : l'utilité des armées permanentes était mise en question ; la pauvreté du soldat n'était plus en honneur ; il comparait sa noble simplicité avec la considération dont on entourait la richesse, et à la fierté d'un état jadis respecté avait succédé un profond découragement. L'État lui-même, malgré les avertissements qui lui arrivaient de tous côtés, paraissait ne pas apercevoir l'orage et ne faisait rien pour redresser l'opinion publique égarée. Les soldats ne restaient plus sous les drapeaux et on retenait avec peine les sous-officiers. C'est dans des conditions aussi défavorables que la guerre de 1870 éclata.

Après nos désastres, on comprit que la France devait avoir désormais une grande armée nationale et on pensa aussitôt à instituer le recrutement régional ; mais la crainte du rétablissement des provinces intimida un préjugé déjà séculaire, et on ne s'engagea que timidement dans cette voie, reconnue pourtant salutaire. On créa bien les corps d'armée permanents ; mais le centre seul resta un point fixe, tandis que la circonférence continuait à s'agiter dans un mouvement perpétuel.

On n'est pas encore arrivé à faire coïncider le district de recrutement avec la compagnie ; cependant les inconvénients du régime contraire se manifestent de plus en plus, tant par les charges qu'il fait peser sur le trésor et sur les particuliers que par le manque de cohésion des individualités entr'elles. La crainte de voir se développer l'esprit de particularisme arrête encore la formation des autonomies ; mais l'expérience montre chaque jour qu'il est dangereux d'appliquer la théorie de l'égalité aux défenseurs d'un pays, et que le soldat n'est pas un automate dont il[299] suffit de presser le ressort pour en faire un héros animé de toutes

les vertus. Nos voisins n'ont pas été les seuls à donner toute leur sollicitude aux intérêts particuliers de leurs soldats et, pour ne citer que des morts, les Bugeaud et les Lamoricière, ont dû leurs succès à l'esprit de paternité qui les animait envers leurs compagnons d'armes ; mais ils étaient au moins en relation constante avec eux, tandis qu'avec le peu de temps que nos jeunes recrues passent sous les drapeaux, leurs officiers renouvellent le travail de Pénélope. Un tout autre résultat est obtenu en Allemagne où aucun effort n'est perdu, car, pour ne pas être constamment dans les rangs de l'armée, les jeunes soldats d'une même contrée se retrouvent annuellement dans les exercices et seront conduits en temps de guerre par les mêmes officiers et les mêmes généraux.

La difficulté du recrutement de la Garde républicaine montre à quel point la loi de l'offre et de la demande est peu applicable aux armées. Alors que la profession des armes jouissait encore en France d'une légitime considération, les sous-officiers se faisaient un honneur de rendre leurs galons pour entrer dans la Garde municipale ou dans la Gendarmerie. Mais, lorsque le courant qui enleva à notre armée ces indispensables auxiliaires du commandement se fut établi, il emporta également pour la Gendarmerie nationale les éléments les plus précieux de son recrutement, et la Garde municipale vit son effectif tomber de cinq mille à trois mille cinq cents hommes. Des sujets médiocres comme de bons sujets, gradés ou non gradés, y étaient admis ; attirés par l'espoir d'un service moins pénible que dans les régiments et par la séduction que le séjour de Paris exerce sur tous les esprits, ils ne venaient que pour achever leur temps de service et s'en allaient. Cet état précaire dure encore. On a créé successivement, pour y remédier, sept institutions dont une seule eut suffi autrefois pour conserver tous nos sous-officiers : deux augmentations de solde successives, indemnité de logement aux gardes mariés et non logés, secours annuels, augmentation de la pension des veuves, augmentation des retraites et création des retraites proportionnelles. Ces sacrifices, prodigés par nos représentants avec la plus grande libéralité, n'ont pas encore produit les résultats qu'on en attendait. Il reste certainement peu de chose à faire. Il ne faut pas perdre de vue que, si les ressources matérielles du célibataire suffisent à ses besoins, il ne prolongera néanmoins son temps de service qu'à la condition de pouvoir se marier. Or, il est effrayé, aujourd'hui, par la perspective de voir, dès le début et pour longtemps, son ménage séparé[300] en deux, lui à la caserne, sa femme et ses enfants en ville ; de voir, par conséquent, ses modiques ressources absorbées en faux frais et de n'avoir que les charges de la famille sans en avoir les ressources ni les joies. C'est là une grave question qui mérite d'attirer toute la sollicitude de l'Etat et de la Ville de Paris. Le jour où chaque ménage qui se fonde aura son pain quotidien assuré, le recrutement des troupes municipales deviendra facile, et, en échange des témoignages réels d'un esprit de paternité bien entendu, l'administration urbaine aura à son service une abondante pépinière de serviteurs dévoués et fidèles, dont le concours devient de plus en plus nécessaire. L'esprit de patronage s'applique à toutes les formes de la société, mais on ne saurait sans danger le méconnaître là où sont directement engagés le repos et la sécurité du pays.

§ 19 PRÉCIS DE LA MONOGRAPHIE AYANT POUR OBJET LE GARDE MUNICIPAL DE PARIS, CÉLIBATAIRE.

[Ce précis est consultable sur une page dédiée : Garde municipale de Paris.]

§ 20 DES AVANTAGES MATÉRIELS QUE LE RÉGIME DE COMMUNAUTÉ APPORTE DANS L'ALIMENTATION DE L'ARMÉE.

L'alimentation du soldat a toujours été une des grandes préoccupations de nos gouvernants, et, aujourd'hui surtout que les charges militaires ont augmenté dans une proportion considérable sans que l'élévation du prix des denrées ait cessé de suivre une marche rapide, le problème est devenu d'une solution plus difficile. De tout temps on l'a résolu partiellement en faisant vivre en commun les hommes d'une même compagnie, et c'est grâce à des prodiges d'économie et de sobriété qu'on a pu réussir à nourrir à peu près suffisamment l'armée ; il est reconnu néanmoins qu'à de rares exceptions près ce genre de nourriture ne saurait réparer suffisamment la déperdition de forces qu'engendrent les fatigues de la vie militaire, à Paris notamment où l'air est plus ou moins vicié et où l'on ne peut se procurer les subventions en nature que fournit le voisinage des campagnes. Lorsque les charges de la famille viennent s'ajouter à ces inconvénients,[306]ce qui n'a lieu du reste, pour les corps constitués, que dans la Garde républicaine, les difficultés augmentent encore et il arrive parfois dans ce cas que certains chefs de ménage tombent dans un degré complet d'épuisement. La sollicitude de l'administration militaire est depuis longtemps en éveil sur cette question du bien-être matériel. dont la solution, indiquée par l'expérience et le raisonnement, se trouve retardée par des obstacles qui la rendent très complexe.

En tout cas l'examen du problème doit être précédé de cette remarque que la Garde républicaine trouverait des avantages incontestables à être répartie en compagnies dans la banlieue, le long de la ligne de ceinture et dans des sections correspondant aux arrondissements excentriques. Les terrains y sont à bon marché et, parmi ceux de la zone militaire des fortifications, il y en a dont la jouissance gratuite pourrait être concédée aux gardes municipaux ; ils trouveraient ainsi, dans la culture de ces terres actuellement sans profit, un emploi sain et utile de leurs loisirs et une source précieuse de bien-être pour tous, notamment pour les hommes mariés. Il serait facile de construire à bon compte des casernes aménagées pour les célibataires, avec un pavillon séparé pour les menages, chacun pouvant être indépendant de son voisin. La Ville de Paris ne verrait pas une grande diminution dans ses ressources par la suppression pour les gardes des droits d'entrée sur les denrées destinées à leur consommation ; les ordinaires, comme les familles, pourraient profiter, au point de vue du prix et de la qualité, des avantages que procurent les provisions de vin faites dans les bonnes années.

Le recrutement des gendarmes en province est facilité par les avantages matériels qui leur sont faits. La solde est la même, moins le supplément dans Paris ; mais tous les ménages sont logés et ont la jouissance d'un jardin, dont les produits en fruits et en légumes suffisent généralement à la consommation de l'année. Des avantages analogues rendraient plus facile

le recrutement de la arde républicaine, et l'appât d'une vie de famille où ne seraieunt plus compromis ni le bien-être et la considération de ses membres, ni la dignité du foyer domestique, attirerait de nouveau dans ce corps des sujets d'élite.

§ 21 DES INCONVÉNIENTS QUE PRÉSENTENT, POUR LA DÉFENSE DES CAPITALES, LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS URBAINES ; ET DES CONSÉQUENCES DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE PARIS.

La Garde républicaine, en temps de paix, est chargée de maintenir la tranquillité publique et de réprimer les troubles ;[307]en temps de guerre, elle aurait à remplir la même mission avec une plus grande énergie, afin de laisser libre de toute préoccupation sur ses derrières l'armée chargée de la défense des ouvrages avancés ; elle pourrait même lui donner son appui, si la paix était assurée dans la ville.

Le concours qu'elle prête aux agents de la force publique est d'ordinaire suffisant pour assurer l'ordre dans Paris ; mais, dès qu'une effervescence sérieuse se produit, il est nécessaire de faire intervenir l'armée : et, comme une émeute éclate en général quand celle-ci est éloignée ou occupée à la défense du pays, il en résulte que les troupes municipales sont insuffisantes pour enrayer un mouvement, comme l'ont démontré a plusieurs reprises les évènements de 1830, 188, 1870 etU 1871.

La répartition des troupes municipales dans Paris a fai l'objet de nombreuses discussions, et les avantages de leur concentration ont été souvent mis en balance avec ceux de leur distribution dans chaque quartier. Les partisans de la concentration faisaient valoir les inconvénients d'une dissémination dans une grande ville où, en cas de troubles, les postes isolés peuvent être facilement enlevés, comme en 1871, et ils insistaient sur l'avantage d'avoir toujours sous la main une force imposante pour écarter l'émeute à son début, là où elle se produisait. Les partisans de la répartition par quartier faisaient ressortir l'antagonisme qui existe entre deux corps de citoyens entièrement séparés les uns des autres et objectaient qu'en cas d'émeute la force armée qui arrivait dans un quartier n'y trouvait que des ennemis ou des indifférents, tandis qu'une force vivant en permanence dans un quartier s'assimilait à ses habitants, connaissait les gens paisibles et les turbulents, n'avait pas un champ d'action disproportionné, et entin, par l'habitude des lieux, pouvait étouffer une insurrection dans son germe. Mais il semblait qu'etrer dans cette voie c'était faire un pas vers une décentralisation administrative dont l'opportunité n'est pas encore admise et qui paraîtrait avec raison devoir porter atteinte à l'omnipotence du pouvoir municipal. L'opinion publique, en efet, n'est pas encore préparée à adopter à cet égard les usages anglais. Ce serait une grave erreur de croire que le lord-maire, le mayor de Londres est le maire de toute la Ville ; il ne l'est que de la Cité, et de même le Conseil municipal qui l'assiste. Le borough ou city, à Londres, est une sorte d'île urbaine dans l'agglomération qui forme cette immense ville ; il en est de même pour toutes les grandes villes de l'Angleterre ; 'les banlieues agglomérées autour de la Cité de Londres ont peu à peu constitué[308]des villes distinctes, en contact l'une avec l'autre, mais

ayant des intérêts et des administrations absolument distincts ; il s'est ainsi formé des îlots constitués par la coutume et par la loi et n'empiétant jamais sur les départements ruraux contigus. Les Anglais considéreraient comme une atteinte à leurs libertés tout envahissement des villes sur les campagnes, comme ceux qui ont lieu aujourd'hui par toute la France où le développement des agglomérations urbaines aux dépens des habitations rurales n'a plus de limites.

Dans ces conditions il est difficile de voir se produire à Londres ces grands mouvements populaires qui, pendant la guerre de la Défense nationale, paralysèrent les opérations militaires et compromirent la résistance. C'est une des raisons pour lesquelles la fortification des capitales a été mise en question ; la nécessité en est contestée et il est certain que Saint-Petersbourg, Moscou, Berlin, Vienne, Madrid, Londres ne sont pas fortifiées. L'exemple tout récent de Vienne est curieux à noter. Après les désastres de 1866, l'Autriche s'empressa de démolir les fortifications de la ville qui cependant avait été menacée et qui avait dû son salut, ainsi que celui de la monarchie autrichienne, à l'intervention du gouvernement français. Les hommes d'état autrichiens considérèrent que la situation à Vienne s'était modifiée depuis le passé ; quand Vienne fut fortifiée au temps des incursions des Turcs, elle leur résista avec succès parce qu'alors les corporations existaient encore et que patrons et ouvriers s'entendaient pour la défense commune ; aujourd'hui que ces liens sont brisés, le gouvernement redoutait qu'en cas de siège le peuple exigeât des armes, ne s'en saisisse que pour faire échec aux bourgeois, et qu'après la paix il devint impossible de le désarmer. Ces prévisions des Allemands furent justifiées en 1870 et 1871 en France par l'exemple de Paris. Le gouvernement français s'étant enfermé dans la capitale ne fut plus en communication avec les départements, et la reddition ne fut plus qu'une question de temps ; l'armement d'une population patriotique, mais turbulente et inexpérimentée, créa au gouvernement des difficultés inextricables qui aboutirent à de terribles catastrophes ; la prise de Paris fit croire que tout était perdu et en effet on y avait enfermé et paralysé les plus puissants ressorts de la résistance.

Les partisans des fortifications de Paris ont fait valoir de leur côté plusieurs raisons. La France étant un pays éminemment centralisé, on est habitué dans le moindre hameau à accepter comme un fait accompli tout ce qui vient de la capitale, et l'opinion publique croirait qu'en abandonnant Paris, en ne le fortifiant pas, on compromettrait gravement l'indépendance nationale. De plus, Paris contient de telles richesses et, de plus, de telles ressources qu'il faut protéger les unes et utiliser les autres. Enfin Paris, par sa position centrale, par le grand développement de ses forts détachés, permettrait constamment de menacer les flancs d'un ennemi qui s'aventurerait au cœur de la France.

Les deux opinions ont une grande valeur et on peut sans doute trouver un moyen terme. M. Thiers pensait qu'il ne fallait pas immobiliser dans Paris les armées qu'y nécessite aujourd'hui l'énorme développement de sa ceinture de forts : il était partisan d'un système plus restreint qui, tout en mettant Paris à l'abri d'un bombardement, laisserait disponible la majeure partie de notre armée nationale. Il est facile, au moment du danger, d'embarquer sur des vaisseaux, comme en 1870, nos richesses monétaires et artistiques. En ne maintenant

pas le gouvernemen dans la capitale, Paris n'est plus qu'un poste ortifié, d'une plus grande importance que les autres, et dont la chute n'est qu'un événement militaire malheureux. Il y a enfin intérêt a attirer l'ennemi au cœur de la France, pour menacer ses flancs et comprometre sa retraite en cas de succès. De grands capitaines ont pensé et pensent encore que le salut d'une nation n'es pas dans ses murailles, mais dans l'âme des citoyens : là est la force de la patrie, et tant que hattent des cœurs decidés à la défendre, elle y trouve un meilleur rempart que dans les plus solides bastions. La fortification n'est qu'un auxiliaire, un engin de résistance, mais c'est toujours sur les champs de bataille que se décidera le sort des nations.

§ 22 DES AVANTAGES DU PRINCIPE DE LA STABILITÉ DANS LA GENDARMERIE PROVINCIALE, ET DU CONCOURS EFFICACE QUE SON MODE DE RECRUTEMENT APPORTE AU MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE.

Lorsqu'une société s'est assuré la conquête du pain quotidien, son premier besoin est de veiller à sa sécurité et à la conservation de ce qu'elle a acquis au prix du labeur de plusieurs générations. Dans les régions pastorales où les productions spontanées du sol fournissent en abondance la nourriture et le vêtement, les pasteurs, certains de retrouver chaque année sur des territoires inepuisables les aliments dont ils ont besoin, vivent sans soucis et sans convoitises. La nécessité engendre déjà l'espri de prévoyance chez les[310]races agricoles, et les familles ont à s'y prémunir contre les tentatives de voisins avides ou malheureux. Le régime industriel, en développant rapidement la richesse et en provoquant de grandes agglomérations, rend plus faciles les entreprises des deshérités de la fortune et des aventuriers ; aussi les peuples dont la vie est compliquée par les travaux du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et des arts libéraux ont-ils toujours cherché à garantir les richesses qu'ils amassaient. Ils y ont réussi plus ou moins de trois manières : d'abord par une organisation sociale où la sécurité du pain quotidien étai la même pour toutes les classes, unies entre elles par des liens qui ne laissaient aux inégalités sociales que les apparences, en second lieu, par une sévère observance des lois morales en dehors de laquelle l'histoire ne montre aucune nation prospère enfin au moyen de milices organisées contre les ennemis du dehors e du dedans. Ces forces concouraient également au maintien de la paix publique, avec cette différence que les agressions du dehors ne se produisaient qu'à des intervalles indéterminés, tandis que les préoccupatios qui tenaient en éveil les gendarmeries naionales sont restées et demeurent constantes.

Les corps préposés au maintien de la paix publique n'ont pas toujours eu dans les sociétés une organisation uniforme : leur rôle et leur fonctionnement ont varié suivant les coutumes locales, la nature des lieux, les mPurs des habitants. Au fur et à mesure que le développement des voies de communication facilitait l'œuvre des partisans de la centralisation, e que le pouvoir central s'accroissait au détriment de la vie provinciale, l'uniformité s'établissait dans les organisations militaires ; mais ce n'est guère que vers le commencement du siècle

que la Gendarmerie française a formé un corps régi par des institutions définitives.

Tel qu'il est aujourd'hui, il répond aux obligations multiples qui lui sont imposées ; et si les citoyens paisibles ne se rendent que médiocrement compte des vices que leur rend cette force d'élite, en revanche les malfaiteurs, les braconniers, les gens sans aveu savent que jour et nuit toutes les routes, chemins et sentiers, tous les bourgs, hameaux et habitations isolées sont parcourus et visités par de petits groupes de deux hommes qui exercent sur les coins les plus reculés du territoire une surveillance protectrice. La légende acceptée sans réflexion les représenterait volontiers comme des fonctionnaires assez inoccupés et promenant sans grande utilité leurs loisirs sur les grandes routes ; mais les parquets, les bureaux de recrutement et les administrations publiques connaissent l'activité, le zèle ardent, [311] l'esprit sagace, le sang froid et la patience de ces modestes et fidèles serviteurs, d'un désintéressé sans égal et d'un dévouement sans limites.

Avant 1870, le rôle de la Gendarmerie était plutôt civil que militaire ; son recrutement dans l'armée et son unitaire lui donnaient le prestige dont elle avait besoin. Elle relevait directement du Ministre de la guerre et recevait également des ordres des Ministres de la Justice et de l'Intérieur : il était à craindre qu'une entière subordination à ce dernier, à l'exclusion presque absolue des deux autres, si elle venait à se produire, ne dénaturât le caractère d'impartialité et par suite la meilleure garantie de la considération qui s'attache à un corps placé en dehors des fluctuations de la politique. Les brusques événements de 1870, en amenant en France une perturbation profonde des régimes politique, économique, financier et militaire, apportèrent aussi de grands changements dans les fonctions de la Gendarmerie : ses obligations civiles ne furent pas diminuées, mais son rôle militaire s'accrut dans de larges proportions.

Les malheurs de la guerre avec la Prusse provenaient non-seulement de notre infériorité numérique, mais surtout d'un système défectueux de mobilisation qui ne nous avait pas permis d'amener en temps voulu sur notre frontière les forces sur lesquelles on comptait. Cette question est depuis douze ans l'incessante préoccupation du Conseil supérieur de la guerre. et sur la Gendarmerie seule reposent la rapidité et la ponctualité avec laquelle seront transmis et exécutés les ordres de mobilisation. Qui mieux qu'elle, en effet, avec son organisation régionale, son esprit militaire et son prestige sur les populations, pouvait être chargé d'une mission aussi délicate et d'un intérêt aussi capital ? N'es-on pas assuré, par sa fidélité au devoir et ses habitudes de régularité, de pouvoir compter sur elle, lorsqu'en temps de paix elle assure avec tant de précision le service du recrutement et la préparation du temps de guerre ? Comment songer dès lors à retirer à ce corps d'élite le caractère militaire qui fait sa force et est une garantie de l'ordre et de la rapidité avec lesquels la France pourrait en quelques jours se trouver prête à la guerre, surtout lorsque l'on songe qu'il est un auxiliaire indispensable de la sécurité et de la discipline des armées ? Il y a quelques années l'immixtion de certaines individualités, mues par des considérations purement politiques, donna l'idée ou fournit le prétexte de subordonner entièrement la Gendarmerie au ministre de l'Intérieur. La sagacité et le patriotisme des membres de la Commission qui fut nommée à cet effet, placèrent la question sur un terrain plus élevé. celui [312] du salut public : leurs avis furent

écoutés et le projet complètement abandonné.

La gendarmerie, en raison de ses attributions complexes et délicates, doit être recrutée avec un soin tout spécial. Si les éléments qui la recomposent chaque jour sont plus jeunes qu'autrefois, en revanche la guerre de 1870 n'ayant pas altéré ses excellents cadres, les traditions ne se sont pas perdues, et dans ce petit groupe de cinq hommes qu'on appelle la Brigade, le nouvel arrivé se façonne vite. Mais il ne faut pas se faire d'illusions dangereuses : il y a beaucoup d'améliorations à faire, bien des précautions à prendre. Avec un peu de prévoyance et presque sans dépenses aucune pour le budget national, on peut assurer un recrutement aussi bon qu'autrefois. Il faut méditer souvent l'irréparable désorganisation qui a frappé depuis la guerre notre corps de sous-officiers, et empêcher à tout prix la dislocation d'un service public que rien ne saurait remplacer.

Les gendarmes d'une brigade forment une sorte de communauté familiale dont les éléments vivent sous le même toit, dans une même maison, un peu engrenés les uns dans les autres. Cette juxtaposition, favorable à la discipline et aux exigences d'un service de tous les instants, nécessite de la part du chef beaucoup de tact, de fermeté et de bienveillance. La caserne est généralement au centre de la résidence, avec vue sur les avenues principales et dégagements commodes. Chaque logement est composé autant que possible d'une cuisine servant de chambre pour les repas et de deux pièces pour la séparation des sexes, quand il y a de nombreux enfants. Chaque ménage possède en outre une portion de grenier, un bucheir, une cave et une petite pièce de terre arable : le ménage en retire une subvention de 50 à 60 francs en légumes et fruits ; la famille y trouve en même temps une salubre distraction, et la culture de son jardin procure au gendarme l'emploi utile des courts loisirs que lui laissent les obligations multiples de son service. Cette subvention lui est indispensable, eu égard au taux modique de son salaire journalier qui est de 3 fr. 22 s'il est à cheval, et de 2 fr. 50 s'il est à pied. Il doit pourvoir lui-même à l'achat de son cheval, mais l'Etat lui en donne la nourriture ; sur sa modique solde il doit subvenir à son habillement, équipement, harnachement, à l'entretien et l'alimentation de sa famille. Aussi la vie d'un gendarme est-elle une merveille de sobriété, d'autant qu'il est tenu, pour conserver son prestige sur les populations, d'avoir un uniforme brillant et toujours bien entretenu. Les augmentations de ressources que peuvent lui donner son ancienneté, le placement d'un enfant dans un corps de troupe, des indemnités de secours sur des fonds spéciaux, sont les mêmes que dans la Garde républicaine ; mais elles ne servent souvent qu'à pallier la misère sans apporter un bien-être réel dans une famille qui ne possède rien et où la dignité professionnelle du mari interdit à la femme l'exercice public de toute profession.

Il serait injuste de dire que l'attention de nos gouvernants et des autorités publiques n'est pas éveillée, depuis longtemps, sur une situation précaire à laquelle on apporte chaque année quelque remède, quelque amélioration sensible, en attendant que les palliatifs fassent place à des mesures plus efficaces encore à l'étude. La gendarmerie tiendra toujours à honneur de conquérir son pain quotidien par un dévouement de plus en plus grand à la société qu'elle protège ; aucun service public ne mérite plus de sollicitudes et d'encouragements que ce corps, sur l'abnégation duquel le pays peut compter sans réserve.